



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement

Genève, le 30 septembre 2003

Note à l'attention de :

Monsieur J.-P. OBERHOLZER  
Président de la Commission sociale  
et de la jeunesse

---

Concerne : projet de budget 2004

Monsieur le Président,

Je reviens à mon audition du 18 septembre passé, relative à l'objet cité en marge, et vous remets en annexe réponse aux questions restées ouvertes.

Vous trouverez également ci-joint, l'état des lieux relatif aux nouvelles places d'accueil petite enfance, ainsi que les principes et dispositions pour l'attribution des subventions.

D'ores et déjà, je vous souhaite bonne réception de ces documents et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Manuel TORNARE

Annexes mentionnées

## Brochure PB 2004

### Subventions

#### **p.136 Pompes funèbres « Frais d'obsèques gratuites »**

- 1) Comment peut-on dire que la subvention va baisser ?
  - La reprise depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002 des transferts de corps, des mises en bière ainsi que l'acquisition des enveloppes pour les cercueils d'incinération gratuite par la Ville de Genève a généré une diminution des charges sur le compte 500600.36607.

Comptes 2002	Frs 478'971.80
Budget 2003	Frs 800'000.--
Projet budget 2004	Frs 550'000.--

soit une diminution de la subvention de Frs 250'000.--.

### Subventions relatives à des prestations en nature

#### **p.153 Ecoles « Compagnie 1602 »**

- 2) Le Musée d'art et d'histoire a-t-il également une ligne budgétaire pour les loyers ?
  - Le loyer de Frs 6'660.-- qui figure au budget du service des écoles concerne le dépôt qu'occupe cette compagnie dans l'école de Saint-Antoine et il s'agit bien d'une prestation en nature.



Ville de Genève

## **Octroi d'une subvention extraordinaire**

### **Dispositions**

1. La subvention de la Ville de Genève est valable uniquement pour les activités convenues. Elle devra être restituée, tout ou partie, si ces activités ne sont pas menées à terme ou si le montant octroyé est affecté à d'autres fins. Toute cession de la subvention à un tiers est exclue.

2. Le bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé sur tous les documents écrits ou multimédias édités en relation avec le projet (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, communiqués de presse, pages Web, rapports d'activités, etc.), sous la forme suivante :

« Avec l'appui de la Ville de Genève – Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ».

Dès parution, il enverra plusieurs exemplaires des documents promotionnels, ainsi qu'un dossier de presse, à la Direction du Département des affaires sociales.

3. a) si l'organisme reçoit une subvention annuelle de la Ville de Genève

Lors de l'envoi des documents usuels nécessaires pour recevoir la subvention annuelle, un décompte particulier devra être établi pour le projet qui a bénéficié d'une subvention extraordinaire.

b) si l'organisme ne reçoit pas de subvention annuelle de la Ville de Genève

Dès l'achèvement de l'exercice ou à l'issue de la manifestation concernée, le bénéficiaire remettra spontanément au Département des affaires sociales, un rapport d'activité complet, le bilan financier et le rapport des vérificateurs aux comptes. Les comptes distingueront clairement les dépenses administratives et de gestion. Les recettes seront présentées de manières détaillées ; toutes les subventions reçues, y compris sous forme de prestations en nature, apparaîtront dans le décompte.

## Ouvertures 2003

**Arcade du SEUJET (A.Baraidi/ FK)** initié en avril 2002 22 places ouverture prévue : 2003 crédit 8 mo / DPE

Projet d'extension de la crèche de St-Gervais. Arcade 34 avenue. Sujet attribuée à la petite enfance par la commission d'attribution de la GIM le 17.12.02  
 Convention de mise à disposition des locaux reçue de la GIM le 15 mai 03 par la DPE.  
 Les travaux au 13<sup>ème</sup>, commencés le 14.7.03 sont achevés. 22 nouvelles places disponibles septembre 03.  
 Dépôt demande autorisation pour l'arcade fait par le SEB le 5 août 2003. Attente de la réponse pour démarrer 2<sup>e</sup> étape travaux.

**Arcade DUMAS (Anna B / FK)** initié en septembre 2002 12 places ouverture prévue : 2003 crédit 8mo / DPE

Dépannage bébés en extension de la Dent de Lune. Bail signé. Programme réalisé par la DPE et l'institution. Architecte: M. PATATOUKIDIS. Local à poussettes: location d'une place de parking en sous-sol.  
 Autorisation construire déposée le 11.04.03 (APA 21570/1) et reçue début mi-juillet 2003

Début des travaux : 21 juillet 2003. Ouverture prévue en novembre 2003.

Nombre de places (12) et projet architectural acceptés par la PDJ

Dotation personnel prévue: ADJ 30% pour toute la DDL; 100% secrétariat; 5 postes D et ND

**Projet FLOTTILLE (S. Noordeen/ FK)** initié en juillet 2002 pas de places suppl. ouverture prévue : 2003/ crédit 8 mo DPE

Déménagement de la FLOTTILLE requis par les usagers et le politique. Des locaux ont été trouvés au 19, rue des Vollandes. Bail signé. Architecte mandaté : M. Toni MANIAS.

Clés des locaux à la DPE. Une place de parking attribuée. Le propriétaire a adressé une proposition de location d'un local au sous-sol. Jugée trop onéreuse par la GIM (250 - m2). M. CHAUVEAU s'occupe de ce dossier.

Autorisation reçue début juin. Début travaux : 2<sup>ème</sup> partie de juin 03. Fin travaux : fin septembre 2003. Balestra contacté pour déménagement. Prévu le 2 10.03

Fin de l'attribution de l'espace

## Ouvertures 2004

**Projet St-JOSEPH, EMS VILLEREUSE (Anna B/ PG) initié en juillet 2002 40 places ouverture prévue : automne 2004/ crédit 8 mo / DPE**

La paroisse de St-Joseph a proposé des locaux à la petite enfance pour un projet de crèche intergénérationnelle avec l'EMS de Villereuse qui est tout près. Mme de TASSIGNY voit pour que la Fondation preme en charge un éventuel dépassement imprévisible à ce jour. (M. SEIGNEUR).  
Demande autorisation déposée le 16 avril (APA 21568/1) et reçue le 17 juillet 2003.  
Début des travaux le 1<sup>er</sup> octobre 2003. Fin des travaux, printemps 2004. M. CHAUVEAU doit voir avec M. SEIGNEUR pour la signature du bail dès le début des travaux.  
La paroisse de St-Joseph conteste la demande du maître d'ouvrage de placer fabri poussettes sous le couvert existant. Et va prendre prochainement un rd-vs avec M. AEGERTER à ce propos (fait suite à l'opposition de Mme CROCHET, abattage de l'if).

**Projet 34, rue de la SERVETTE (Anna B/ PG) initié en février 2002 40 places ouverture prévue: 2004/ crédit 8 mo / DPE**

La crèche de la GROTTTE BLEUE a trouvé des locaux au 34 rue de la Servette et proposé une extension. Bail signé le 16 janvier 03 par M. AEGERTER.  
Architecte mandaté: M. MANIAS. La DPE est maître d'ouvrage. Séances coordination avec utilisateurs à la DPE. Suivi du chantier. A. BARALDI  
Un programme définitif des souhaits de l'IPE doit parvenir à la DPE d'ici une semaine, tenant compte de la capacité d'accueil maximale de cet espace et de la cohérence de l'accueil avec le site Grotte-Bleue. Un planning sera fait par l'architecte dès le programme reçu.  
Travaux à effectuer à la grotte Bleue et arcade Grand-Pré(cuisine) en complément de cette extension: la DPE doit rapidement faire parvenir à I COURT un programme d'accueil pour la Grotte Bleue et à la cuisine du grand-Pré

**Projet de la NICHEE (Anna B/ PG) 2<sup>e</sup> étape, initié en 2001 45 places ouverture prévue 2004 / crédit 8 mo**

Aménagement de la terrasse de la crèche actuelle et augmentation de la capacité d'accueil. Projet fait, autorisation de construire obtenue (DD 96735)  
Travaux. Fondation Nicolas BOGJERET mandate les architectes et est maître d'ouvrage. La Ville de Genève a la délégation du maître d'ouvrage.  
Financement des travaux: la fondation emprunte le montant des travaux d'env. 880'000. La Ville rétrocedera cette somme via le loyer. Le montant de 1'120'000 équivalent au coût pour 40 places (40 x 28'000) est pris en charge par la VdeG sur le crédit de 8 MO.  
Le choix des matériaux se fera entre le comité et la DPE. Les devis doivent être finalisés par les architectes.  
Rd-vs le 25 septembre entre M. STAHLIN, Mme de TASSIGNY et M. CHAUVEAU pour finaliser le projet de convention (montage financier du projet)  
Planning architecte reçu. Patricia FABREGUE, DPE, recherche des locaux pouvant accueillir les enfants fréquentant la Nichee pour les mois d'avril à juillet 2004 (4 mois). Voir la MQ de la Jonction et les unions chrétiennes (attente coordonnées de la crèche à ce propos) Anna BARALDI se renseigne pour éventuellement la pose de containers  
Le service des écoles n'a pas de locaux disponibles(réponse Mme IRMINGER 16.09.03)

## N° 30 ETAT DES LIEUX projets IPE AU 24.09.03 DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

### Ouvertures 2004

**Projet SIMPLON (Sarah N/ PG)** initié en octobre 2001 28 places 8 places suppl. ouverture prévue : sept. 2004 / crédit 8 mo

Déménagement du jardin d'enfants Barque-en-Ciel. Projet proposé par les propriétaires de l'immeuble en cours de construction. Travaux immeuble financés par les propriétaires. Aménagement de la crèche par la DPE, crédit de 8 mo.  
Autorisation déposée le 4 juin 2003 (DD 97 598/Z). Reçue le 26 août 2003. Fin des travaux prévus pour mai 2004 !

**Projet Crèche des MORILLONS (Anna B/ FK)** initié en août 2001 100 places ouverture prévue : Pâques 04 / DPE- CICR

Adjudication au bureau BUCHI. Autorisation préalable délivrée. Demande d'autorisation de construire déposée (DD 984 88/1). M. MOUTINOT suit le dossier.  
La crèche des MORILLONS sera gérée par une Fondation. Ville de Genève majoritaire. Fondation détruite en cas de municipalisation. La Ville de Genève facturera au CICR des places enfants (à concurrence de 50 places maximum) ainsi que différentes tâches en lien avec la gestion administrative de l'IPE. Ceci sera réglé par une convention.  
Sélection responsable de site et seigneur à organiser. Projet de statuts de la Fondation faits. Fondation en cours de constitution.

**Projet EMS Petit-Saconnex (Anna B/ PG)** initié en décembre 2002 env. 35 places ouverture prévue: 2004 Crédit 8 mo/ DPE

Un espace de 420 m2 est proposé par l'EMS du Petit-Saconnex pour construire une crèche.  
La Commission d'administration de la maison de retraite a accepté à l'unanimité le principe de créer une crèche et s'est prononcé sur un crédit enveloppe devant couvrir les travaux de gros œuvre à sa charge. Travaux aménagement de la crèche par la DPE, crédit 8mo. (estimés à 1'500'000)  
Architecte mandaté: BRS architecte.  
D'ici au 24 sept. Réaliser projet de convention de partenariat pour les travaux (co-maitres ouvrage) : rencontre avec les architectes toujours en présence des 2 parties. P  
GRVEL voit avec M-F LUCKER-BABEL.  
Pour exploitation, M. BATTIAZ établit un catalogue de prestations fournies par la Maison de retraite à la crèche ainsi qu'un bail à loyer. Le projet institutionnel et pédagogique de la crèche définira les échanges entretenus avec les résidents de la maison de retraite

Lancement immédiat du projet pour dépôt rapide de l'autorisation de construire. OK pour engagement d'honoraires jusqu'à l'autorisation.





## N° 30

### ETAT DES LIEUX projets IPE AU 24.09.03 DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

#### Ouvertures 2006

Projet 99, rue de LYON (Sarah N/ FK-pg) initié en mars 2002      50 places      ouverture prévue : sept.06 /      Départ.5

Selon décision du CA de novembre 2002, le 1<sup>er</sup> étage de cet immeuble est destiné à une crèche. Une partie des futurs responsables de secteurs rive droite doit avoir ses locaux à l'étage de la crèche.

Les travaux concernant l'enveloppe du bâtiment sont en cours.

Requête en autorisation de construire complémentaire (aménagement de la crèche) déposée le 15 mai 2003 no DD90276/5-6. M. MOUTINOT suit le dossier. Les mandataires remettent le devis général le 15 septembre 2003.

Nécessité de faire des économies sur le coût des aménagements intérieurs Jugé trop élevé. Suppression de la grande cuisine ? Mise à disposition de la cuisine de production de l'école des Franchises pour les crèches ? Rd-vs à ce propos le 25 septembre entre M. TORNARE, FERRAZZINO et les chefs de services concernés.

Projet de CHATEAUBRIAND (Anna B/ FK) initié en 1998      +54 places(75pl. total)      ouverture prévue : 2006 /      Départ. 5

#### *Reprise de la crèche du Simerfi*

Crédit de construction voté au CM le 12.02.03. Une demande de crédit complémentaire sera sans doute nécessaire. Début travaux fixé au 15 septembre 2003. L'ensemble des travaux se fera en une étape (gain de 2-3 mois sur le planning du chantier). Crèche disponible pour septembre 2005 ou janvier 2006. Séances de coordination (usagers et architecte) en cours (tous les mercredis 14h15, Villa Dufour). La DPE y va sur convocation expresse du SEA (voir PV transmis par l'architecte).

6 août. Réunion de concertation pour faire passer le bus 1 au milieu de la place Chateaubriand !! M. FERRAZINO et les associations du quartier ont fait recours. Le démarrage des travaux sera l'objet d'une réunion de concertation.

Projet de la Villa FROMMEL (Sarah N/ FK) initié en juillet 2002      30 places      ouverture prévue : 2006 /      Départ.5

Projet d'extension de la crèche Pré-Picot. Géré par le Service d'Architecture. Architecte mandaté: bureau GRAF et MENOUD. Suite à la rencontre avec M. MOUTINOT (23 juin), mise à disposition immédiate de la Villa Frommel par l'Etat à la Ville. Attente de la réponse formelle de M. MOUTINOT au courrier de M. FERRAZINO le 27 août 2003 demandant la cessation gratuite, libre de squatters (arrêtés préfectoraux n° 03-111 et 03-113). Les architectes continuent de travailler selon discussions avec S. NOORDEEN et le SEA du 16 juillet 2003. Sarah NOORDEEN va fixer un r.d.v. avec l'architecte pour liste du matériel et suite du projet.

## N° 30

### ETAT DES LIEUX projets IPE AU 24.09.03 DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

---

#### Ouvertures 2006

Projet SERONO (ch. des Mines) (SN/ FK) initié en juillet 2003 100 places ouverture prévue: sept. 2006 - DPE/SERONO

Mmes de TASSIGNY et GRIVEL ont rencontré le 16 juillet 2003, M. Nicolas CACHEUX, responsable des services généraux de la société SERONO. Cette entreprise désire ouvrir une structure d'accueil pour les enfants du personnel (16000 employés) en partenariat avec la Ville de Genève. Une étude est actuellement menée auprès des collaborateurs. Monsieur CACHEUX a repris rendez-vous avec Mme de TASSIGNY et F. KOCH le 30 septembre.





**Projets prévus à long terme**

- Groupe scolaire de CAYLA, av. William-Lescage (70 places?)(en repartir dans le PFQ à venir) Mme IRMINGER a fait une demande pour intégrer une salle de gym et un restaurant scolaire à ce futur bâtiment. En vue de la création de la crèche, voir avec elle les infrastructures qui pourraient être communes aux écoles et à la petite enfance.
- Gare des Eaux-Vives (70 places?)Echange terrain ville-Etat. Prévus: 1 crèche et 1 école / Etude PLQ en cours. Prévu pour 2007
- Cendrier 1-3:parcelle vide. Crédit d'étude déposé au CM. Si réponse positive, étude agendée pour 2004. Prévu: 1 immeuble parkings ss-sol, commerces au rez, logement + crèche combles) A SUIVRE
- Ecole des Franchises : certains locaux semblent peu occupés. Voir si une réorganisation/réaménagement permettrait d'y loger une IPE. Préavis positif du service des écoles. En attente de la décision du Département si relogement parascolaire et ludothèque possible.
- Cité Universitaire: éventuel projet de crèche envisagée Le guide à la création d'IPE a été envoyé à M. J-J MONNEY, directeur de la Cité le 27 mai par la DPE
- Projet du CMU, initié en avril 2002, ( environ 60 places), ouverture prévue 2008-2010, département 5 et université. Le CMU envisage d'implanter une crèche dans de futurs locaux à Champel. M. MOUTINOT s'est montré favorable au projet. Dès l'ouverture de la structure du CMU, un partenariat 50/50 entre l'Université et la Ville est envisagé.

**Départ.5 et partenaires**

## N° 30

### ETAT DES LIEUX projets IPE AU 24.09.03 DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

#### Projets en suspend

Projet TSR (Sarah N)	initié fin 2001	60 places	ouverture prévue ?	/ DPE - TSR
----------------------	-----------------	-----------	--------------------	-------------

Projet en partenariat (40 places Ville et 20 places TSR) avec la TSR envisagé Réorganisation des espaces et travaux importants dans la Tour prévus Finalisés pour 2005. la TSR recherche un espace adapté pour une crèche dans ses locaux en pleine restructuration.

#### Projets abandonnés

Projet de la crèche du LAC (Anna B)	initié en mai 2002	?places	abandonné	/ DPE - ETAT
-------------------------------------	--------------------	---------	-----------	--------------

La crèche du Laca propose de revoir le bâtiment préfabriqué existant et d'agrandir la crèche de 35 places. Préavis défavorable de M. MOUTINOT (séance 23 juin). Il est décidé pour l'instant d'améliorer les conditions de sécurité de l'existant et de rénover le bâtiment préfabriqué existant. Le projet SERONO permettra s'il se réalise d'augmenter la capacité d'accueil de ce quartier périphérique de la Ville.

Projet FRONTENEX 5 a (SN)	initié en juillet 2003	12 places?	Ouverture prévue: ?	crédit 8 mo
---------------------------	------------------------	------------	---------------------	-------------

Locaux dans un immeuble privé, régie NAEF. Arcade et rez inférieur, au total 210 m2. Petit jardin à disposition. En face de la Villa Frommel. Permettrait de faire sur l'arcade une annexe dépannage pour les 12 mois-2 ans (tranche d'âge actuellement la plus chargée) à la crèche Pré-Picot / Villa Frommel. Au rez inférieur, espace administratif. Pré-Picot/ Frommel qui permettrait de gagner de la place pour les enfants sur le programme Frommel. La régie informe la DPE le 27 août que la locataire actuelle a décidé de rester. Nous recontacte si locaux libres dans quelques mois.

**Total estimé de nouvelles places par année (pas défini : y compris projets en suspend mais non compris projets prévus à long terme soit au minimum 200 places à rajouter si se réalisent).**

Années	2003	2004	2005	2006	2007 et plus	Pas défini	TOTAL
Places	94	268	237	234		180	1013

Dont 3 pl. EdKaiser



Ville de Genève

## Principes d'attribution des subventions

### A. Généralités

Les subventions versées par le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement sont, pour l'essentiel, de 4 sortes :

- 1) Les subventions accordées sur la base de barèmes proportionnels : tel est le cas, par exemple, des subventions aux colonies de vacances (X francs par journée/enfant) aux restaurants scolaires (x francs par repas servi) ou aux centres aérés (x francs par participant) ;
- 2) Les subventions permanentes de fonctionnement, par exemple, celles accordées à Caritas, Pro Juventute et le Centre social protestant.
- 3) Les subventions ponctuelles destinées à financer des actions ou des manifestations ponctuelles, des dépenses exceptionnelles et imprévues ou encore la prise en charge de tout ou partie de déficits antérieurs et exceptionnels ;
- 4) Pour certaines subventions, la procédure d'attribution relève d'une réglementation municipale, soit par exemple les prestations municipales, les subventions aux crèches, garderies et jardins d'enfants, la coopération au développement, ou l'aide humanitaire.

Après avoir procédé à une étude approfondie du mode d'attribution des subventions municipales, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a défini sa politique en la matière, dans le respect des principes suivants.

### B. Procédure d'examen

Les subventions permanentes ne sont inscrites au projet de budget que pour autant qu'elles aient suivi, au préalable, une procédure d'examen dont les étapes principales sont les suivantes :

---

Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement  
Rue de l'Athénée 7, case postale 219, 1211 Genève 12  
Téléphone (022) 418 49 00 - Fax (022) 418 49 01 - Internet : [www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch) / [www.geneva-city.ch](http://www.geneva-city.ch)

- a) Le requérant doit présenter sa demande dans le premier trimestre de l'année en cours pour le projet de budget de l'année suivante. Il doit l'accompagner de diverses pièces (statuts, comptes, rapports d'activité, projet de budget, etc.).
- b) Cette demande, généralement adressée au Conseil administratif, est examinée par le magistrat responsable en liaison avec le service intéressé et avec l'autorité cantonale.
- c) L'examen de la demande de subventionnement se fait sous trois aspects principaux :
- celui de la compétence : il s'agit de déterminer si l'institution a une activité qui entre, totalement ou partiellement, dans la compétence communale ;
  - celui du besoin : il s'agit de déterminer si l'institution répond à un besoin, si elle présente un intérêt, si elle est utile ou nécessaire ;
  - celui de la quotité : il s'agit de déterminer l'ampleur du subventionnement en fonction du budget présenté et de la cohérence de ce dernier.
- d) Au cours de cet examen, divers éléments d'appréciation, souvent relatifs à la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat, sont pris en considération.
- C'est ainsi que l'Etat s'occupe du secteur médical et la Ville du secteur social.
- C'est ainsi, également, que les compétences sont en général partagées dans le domaine des activités parascolaires. Qu'elles sont cantonales en matière d'enseignement. Qu'elles sont communales lorsqu'il s'agit de la petite enfance. En principe, la Ville fournit les locaux alors que l'Etat ou la Confédération assure les salaires.
- e) La décision d'inscrire une subvention au projet de budget est prise par le Conseil administratif. La subvention est votée par le Conseil municipal.
- f) Enfin, la subvention n'est versée que lorsque les comptes de l'exercice écoulé ont été dûment vérifiés par le service concerné, selon une procédure formelle, et que le rapport d'activité a été étudié.

### C. Conditions d'attribution

- a) Les demandes de subventions doivent être suffisamment motivées. La procédure d'octroi et l'exécution des tâches qu'elles se sont fixées, doivent se fonder sur des principes rationnels, simples et uniformes, tout

*(N.d.l.r.: La page suivante est illisible et ne peut être reproduite. Le temps manque pour en réclamer une nouvelle, l'impression et la reliure devant intervenir immédiatement.)*

### **MEDIA ACTION INTERNATIONAL (MAI)**

Cette fondation a été créée en 1998 par des journalistes professionnels, désireux de mettre à profit leurs connaissances et informations lors de conflits, catastrophes naturelles, aux populations atteintes par ceux-ci. MAI veille donc à ce que l'information relayée soit fiable, traitée de manière objective et qu'elle respecte l'éthique de la profession.

Par ailleurs, MAI publie régulièrement des ouvrages et de la documentation sur l'utilisation novatrice des médias dans les domaines du développement et de la construction de la paix dans le monde et organise aussi des conférences et ateliers dans ces domaines.

La direction de MAI est basée à Genève et emploie 5 personnes. Ses ressources proviennent de la Direction et de la coopération à Berne, de l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNHCR, l'UNAIOS, le CICR, l'Agence canadienne pour le développement, l'Agence néerlandaise pour le développement et l'aide humanitaire, la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de diverses fondations.

## **Les unités d'action communautaire (UAC)**

Suivant l'esprit de la loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS), adoptée par le Grand Conseil en 2001, le SSVG a redéfini le rôle et la mission de ses travailleurs sociaux. Les activités sont réorientées vers un mode de travail privilégiant l'action communautaire de proximité.

### **Etat du projet**

Entamée dans le courant de l'année 2001, la réorganisation du SSVG est menée de façon progressive en concertation avec les collaborateurs et les différents partenaires. En octobre 2002, deux équipes pilotes ont été constituées pour initier ce changement dans deux quartiers, les Eaux-Vives et St-Jean/Charmillles. Depuis février 2003, une troisième unité d'action communautaire a été créée aux Grottes. Cinq autres équipes sont déjà constituées, trois entreront en action dès l'automne 2003, les deux dernières début 2004.

### **Contexte et objectifs**

L'apparition de nouvelles problématiques sociales et sanitaires montre la nécessité de mettre au place des réseaux d'intervention efficaces autour des personnes en difficulté. L'équipe UAC est sur le terrain et doit donc avoir une parfaite connaissance du tissu associatif, des acteurs institutionnels, des ressources et de la population du territoire dont lequel elle œuvre.

Ce type d'approche se base avant tout sur les besoins d'un quartier en prenant en compte les partenaires et les ressources existantes (Maisons de quartier, associations, lieux publics, salles communales, etc.). Privilégiant la prévention, cette action s'appuie sur le travail en réseau et la mise en œuvre de projets collectifs liés à des problématiques de la vie de quartier.

A partir du diagnostic d'une situation particulière, il s'agit d'organiser ou de susciter des projets collectifs – incluant la participation des habitant-e-s –, en mettant l'accent sur l'information et la prévention. Ces actions ne se veulent pas ponctuelles mais inscrites dans la durée; les projets doivent pouvoir ensuite évoluer de manière autonome avec les acteurs du quartier et en fonction des besoins de la population.

### **Mise en œuvre**

La démarche consiste à favoriser l'action sociale communautaire en complémentarité du soutien individuel apporté par les centres d'action sociale et de santé (CASS). Afin d'évaluer les besoins socio-sanitaires de la population des deux quartiers pilotes (Eaux-Vives et Saint-Jean/Charmillles) ainsi que les réseaux existants, le SSVG a mandaté le Laboratoire de Démographie (LABDEM) et le Centre d'Ecologie Humaine (CEH) de l'Université de Genève. Ces études préalables rendent compte des besoins et permettent une action ciblée des travailleurs sociaux. Dans la troisième unité créée au quartier des Grottes, l'équipe UAC a été associée aux démarches de cette étude. Des études similaires seront réalisées dans les cinq autres quartiers au fur et à mesure de la mise en place des équipes UAC.

En 2003, le Centre d'études et de formation continue (CEFOC) et l'école du Bon Secours ont mis en place une formation post-graduate en action communautaire, destinée aux collaborateurs du SSVG. Concentré en un module de 320 heures, le programme vise à renforcer les compétences dans le travail en réseau et dans ce type d'actions de proximité.

## **L'Espace Emma Louise Zell @âinés et nouvelles technologies**

L'Espace Emma Louise Zell a été ouvert dans le quartier de Saint-Jean en janvier 2001. L'objectif était de mettre à disposition des aînés-e-s un service d'information et de formation en matière de nouvelles technologies, afin de leur permettre de se familiariser avec leur usage, de bénéficier des facilités qu'elles apportent dans la vie quotidienne et d'ainsi mieux s'intégrer à la société contemporaine dont les personnes âgées sont souvent exclues.

### **Un lieu de découvertes et de rencontres**

L'Espace Emma Louise Zell est à la fois un lieu de formation, un centre de documentation et un cyber espace réservé aux aînés-e-s. C'est aussi un endroit où se faire des amis, partager des connaissances, découvrir de nouveaux moyens d'expression.

L'Espace Zell propose deux types de cours: les cours "Découverte", initiation à l'ordinateur et au traitement de texte pour les débutants et les cours "Web, mode d'emploi", pour apprendre à surfer sur le Net et à échanger du courrier électronique. Ces cours sont donnés par des professionnels, suivant une pédagogie spécifiquement destinée aux aînés-e-s. La participation est de Fr 20.- la session de 4 cours d'une matinée chacun.

Entrée libre au cyber espace où six ordinateurs personnels connectés à l'Internet et à une imprimante sont à disposition des usagers, 4 après-midi par semaine (le mercredi jusqu'à 21h). Deux animateurs du service social et des bénévoles sont présents pour accueillir, accompagner, aider les utilisateurs.

### **Bilan à fin juin 2003**

Deux ans et demi après l'ouverture de l'Espace Zell, le bilan permet de mettre en évidence l'intérêt réel des aînés-e-s pour les nouvelles technologies. De janvier 2001 à fin juin 2003, la fréquentation du cyber espace a été en moyenne de 13 personnes par après-midi. Soit au total plus de 5700 passages (près de 200 par mois). Plus de 500 personnes ont suivi les cours, qui sont toujours complets: une centaine de personnes est en liste d'attente.

Les femmes sont en légère majorité. 85% des utilisateurs ont entre 64 et 81 ans. Dans ces 85%, un tiers ont plus de 71 ans. On s'aperçoit donc que l'intérêt pour l'informatique existe chez tous les aînés-e-s, quel que soit leur âge (la doyenne de l'Espace Zell est née en 1914), même si les motivations varient:

### **L'informatique dans les quartiers**

Désireux de décentraliser l'Espace Zell afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à ses services et d'aller vers les quartiers, le service social a décidé d'installer des ordinateurs dans cinq espaces-quartiers-aînés-e-s de la Ville.

Ces rencontres avec l'informatique sont proposées un après-midi par semaine et animées pour les aînés-e-s par les aînés-e-s: deux aînés-e-s bénévoles, formés par l'Espace Zell, sont présents dans chaque lieu, équipé de trois ordinateurs et d'une imprimante. L'équipe de bénévoles formés par l'Espace Zell compte actuellement une vingtaine de membres, qui offrent une aide précieuse et fiable. Une dizaine de personnes sont en attente pour renforcer ce bénévolat.

### **En conclusion**

Par rapport aux objectifs de départ, l'Espace Zell remplit son rôle et sa fréquentation a même dépassé les espérances. Axé prioritairement sur l'initiation à l'informatique, l'Espace Zell est vite devenu aussi un lieu de vie sociale: tous les milieux et tous les quartiers sont représentés; de solides amitiés s'y sont créées; on y partage ses connaissances, parfois toutes fraîches, mais aussi des gâteaux et des chocolats; les rapports avec les habitants du quartier sont très vivants (la rue du Beulct fonctionne un peu comme une place de village); les bénévoles sont efficaces et passionnés...

Des projets sont en cours, dont, pour 2004, le développement de l'intergénérationnel (entraide enfants-grands parents), en collaboration avec les UAC. L'offre reste axée sur les débutants mais une diversification des cours et des ateliers est prévue (sur la photo numérique par ex.). Bref, l'Espace Zell est aussi un lieu en constante évolution, qui contribue à créer des liens et à rassembler des énergies.

## **Les espaces quartiers aîné-e-s**

Le secteur d'animation du service social a ouvert en mars 2001 neuf espaces-quartiers-aîné-e-s dans neuf quartiers de la ville (Champel, Eaux-Vives, Grottes, Jonction, Pâquis, Plainpalais-Acacias, Servette, Seujet et Saint-Jean-Charmillles) afin de promouvoir une place aux aîné-e-s dans chaque quartier et d'offrir un nouveau lieu d'animations et de rencontres.

### **Objectifs**

Situés dans les locaux des clubs d'aînés, les espaces-quartiers sont organisés et animés par une animatrice du SSVG. Ils ont été créés pour compléter l'offre des clubs, qui proposent en général des activités programmées et régulières. L'objectif était de mettre sur pied des projets et des événements ponctuels, répondant aux envies des retraités plus jeunes et faisant intervenir des collaborations avec des institutions et associations du quartier (Maison de quartier, bibliothèques, ludothèques, associations sportives ou culturelles, lieux de rencontres comme les commerces et les cafés, etc.). Les espaces-quartiers fonctionnent en réseau et sont, un jour par semaine, le point de rencontres et de développement des solidarités dans chaque quartier.

### **Fonctionnement**

Chaque quartier étant différent, une grande souplesse est laissée aux animatrices, qui doivent trouver des stratégies adaptées afin de favoriser l'intégration dans le réseau social propre au quartier concerné. Le rôle des espaces-quartiers est de promouvoir des activités ciblées vers un public d'aîné-e-s, avec le souci d'aller vers les plus isolés et de diriger les aîné-e-s vers des lieux adaptés à leurs besoins.

L'espace-quartier s'intègre dans l'optique de l'action sociale communautaire de proximité: connaissance du terrain, travail en réseau, réponse aux besoins spécifiques et animation avec la participation des usagers et à partir de leurs intérêts.

Les espaces-quartiers proposent aux aîné-e-s des animations organisées sur place (cours, ateliers, expositions, rencontres avec des écrivains, espace santé, repas, thés dansants, etc.) et des sorties (excursions, visites de musées, conférences, piscine, etc.). Une participation financière est demandée selon l'activité.

Des équipements informatiques (avec connexion Internet) sont mis à disposition des aîné-e-s un après-midi par semaine dans 5 des espaces quartiers de la Ville: Champel, Eaux-Vives, Pâquis, Plainpalais-Minoteries et Seujet.

### **Fréquentation**

Les usagers sont des aîné-e-s du quartier, qui pour une bonne majorité fréquentent également le club d'aînés. La fréquentation est bonne et les activités bien suivies, en particulier les excursions et les voyages, les fêtes de quartier et tous les déplacements. Des projets intergénérationnels sont organisés ponctuellement.

**B. Rapporteur de minorité: M. Alexis Barbey.**

**Préambule**

Inspiré à la fois par la vision politique de la majorité du Conseil administratif et par une ignorance volontaire des principes de prudence qui devraient guider son élaboration, le budget 2004 de la Ville de Genève voté par la commission des finances le 29 octobre 2003 ne peut pas être accepté par le groupe libéral.

**Situation générale**

Sur le plan économique, l'année 2003 a été difficile pour de nombreux secteurs, dans la continuité de ce qu'avait été 2002. Les indicateurs avancés laissent penser que la situation ne devrait pas connaître de brusque amélioration. (Indicateur avancé de l'économie genevoise LEA-Pictet août 2003/août 2002 = -1,7%.)

Sur le front de l'emploi, la situation n'est pas meilleure. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté dans notre canton de 3834 personnes pour atteindre le chiffre de 20142 au mois d'octobre. En comparaison nationale, le taux de chômage cantonal genevois qui s'affiche à 6,7% est de près de 3% plus élevé que la moyenne suisse!

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les recettes de la Ville n'augmentent pas en raison du marasme alors que les dépenses, elles, continuent de croître naturellement en raison de la situation de l'emploi. En conséquence, la raison devrait inciter à prévoir des revenus en baisse et à limiter les dépenses volontaires. Rien de tel ne ressort du budget 2004.

Au contraire, ce budget qui devrait faire apparaître de solides provisions pour mauvaises surprises ne montre qu'un excédent symbolique des comptes d'exploitation: moins de 600000francs sur presque 1 milliard de budget. Pour illustrer la fragilité de cette situation, il suffirait d'une diminution de 1,5% du total des impôts ou de 0,5% de la taxe professionnelle pour que ce budget excédentaire se transforme en exercice déficitaire dans les comptes!

**Ressources**

L'impôt sur les personnes morales dépend de la capacité des entreprises de notre ville à générer des bénéfices. Il est donc très sensible à l'activité économique locale. Deux autres postes de revenus reflètent directement la santé des entreprises: la taxe professionnelle et la péréquation cantonale pour les personnes morales. Combinés, ces trois éléments hautement conjoncturels, dont on se serait

attendu qu'ils baissent sensiblement, augmentent d'un budget à l'autre de 10 millions pour atteindre 222 millions. La part des entreprises au revenu de la Ville est ainsi en augmentation dans une année où tout laisse à penser qu'elles seront moins en mesure d'y contribuer.

La fragilité des revenus ressort d'autant plus cruellement que l'on a vu le poste de la taxe professionnelle augmenter de plus de 16% (soit 15 millions de francs) d'un trait de plume entre le 2 et le 9 septembre, à l'annonce de prévisions de rentrées moins favorables de la part du Canton. La taille des montants et le caractère instantané du procédé laissent songeur.

### Dépenses

Malgré les efforts de la commission des finances qui a réduit les dépenses de plus de 0,4 million, celles-ci continuent de croître à un rythme qui n'est pas en rapport avec les fondements de l'économie et elles ne pourront donc plus être financées à un terme proche.

Il n'est pas possible de montrer du doigt un responsable, car tous les départements profitent de cette dérive et donc y participent. Au total, on déplore une augmentation des charges courantes de presque 30 millions par rapport au budget 2003 et de 55 millions par rapport aux comptes 2002.

Les charges du personnel augmentent encore de plus de 80 postes. Là aussi, tous les départements sont à la fête. Si l'on ajoute la forte croissance des effectifs de l'année dernière due à l'enrôlement d'une armée de nouveaux agents municipaux, les fonctionnaires de la Ville de Genève ont vu leurs rangs se renforcer de 220 têtes en deux ans: près de 10% de croissance. Le groupe libéral est en droit de s'inquiéter de l'alourdissement durable des charges que cela représente et il se demande quelle manœuvre la Ville aura si elle doit pourvoir des postes importants.

Un autre point d'inquiétude vient des «Biens, services et marchandises» (postes 31) qui augmentent aussi de plus de 6 millions de francs. C'est entre autres la conséquence directe de l'augmentation des effectifs et cette rubrique ne peut pas être contrôlée sans maîtriser les engagements.

Seule lumière au tableau: les intérêts passifs dont le montant est maîtrisé en grande partie grâce à la faiblesse des taux d'intérêts. Cela tend à montrer que l'épargne et la prudence portent rapidement des fruits durables, tout comme les dépenses excessives se payent tout de suite et handicapent longtemps les finances.

Enfin viennent les subventions, le seul poste sur lequel ce Conseil peut vraiment agir, avec les engagements de personnel. Là aussi, on constate une hausse de 10 millions de francs par rapport au budget 2003. Ce qui est plus grave encore,

c'est qu'aucune intention n'a été manifestée de revoir les subventions dans une perspective globale, par exemple en envisageant un partage plus lisible des responsabilités entre la Ville, les autres communes du canton et l'Etat.

### **Evolution de la dette**

L'année dernière avait permis de rembourser quelque 100 millions de dettes. Cet élément était très positif, bien que cela résultait plus d'un excédent de trésorerie que d'une gestion avisée de l'activité de la Ville. Cette année, l'embellie prend fin et à nouveau la Ville va devoir emprunter pour investir, son autofinancement s'avérant insuffisant. Il s'agit d'un montant de quelque 40 millions. Cette situation n'est pas saine et le groupe libéral regrette cette rechute. Il rappelle les objectifs qu'il avait formulés dans des motions hélas refusées par ce Conseil: le taux d'autofinancement devrait toujours être au minimum de 100% et la dette totale ne devrait jamais excéder 1,5 fois le budget annuel de la Ville. En 2004, l'autofinancement sera inférieur à 100% et le ratio dette/budget total s'élèvera à plus de 1,7. Cette imprévoyance ne manquera pas d'avoir des conséquences dramatiques en cas de hausse des taux d'intérêts. L'accroissement sensible des charges qui en résulterait rendrait impossibles des engagements nécessaires ou le maintien de certaines subventions.

### **Points particuliers**

Ces considérations générales peuvent être appuyées par trois exemples précis – frappants dans leur ampleur – des errements de l'application de la politique budgétaire: les subventions à la petite enfance, le «gestionnaire de macarons» et l'acquisition d'immeubles administratifs.

Cependant, il convient tout d'abord de relever la manière dont a été examiné ce budget, manière qui a fait fi des procédures prévues par le Conseil municipal. En effet, aucun examen sérieux des objectifs politiques du Conseil administratif n'a été possible en raison de la rédaction tardive et très lacunaire de la plupart de ceux-ci. Enfin, si l'audition de tous les magistrats et de leurs directeurs a bien eu lieu (il convient de remercier d'ailleurs les nombreux chefs de service qui se sont rendus disponibles), l'examen final du budget par la commission des finances, de même que l'examen de leur partie par plusieurs commissions spécialisées, a été terriblement rapide. L'excuse du calendrier électoral n'est valide que pour un département et il conviendra de donner cette année le temps aux commissions de faire leur travail de manière approfondie.

Le projet de budget 2004 comprenait à l'origine un poste de subvention à la petite enfance d'un montant de 4 millions de francs que l'Etat de Genève devait

verser à la Ville. Suite aux protestations de la commission des finances, ce poste a été réduit à 2,5 millions de francs. Pourtant, aucune ligne budgétaire correspondante n'avait été prévue à l'Etat au moment de la discussion du budget devant la commission des finances. Par bonheur, le Grand Conseil a voté le principe de cette subvention juste avant le dépôt de ce rapport, même si son montant était encore inconnu à la fin novembre. A nouveau, l'ensemble du processus lié à ces subventions montre la légèreté avec laquelle ces recettes sont estimées et contrevient au principe de prudence qui devrait présider à l'élaboration du budget d'une collectivité publique.

L'aspect déraisonnable de ce projet est aussi illustré de manière éclatante par la volonté d'engager un «gestionnaire de macarons». En effet, la Ville a décidé de faire payer les parkings à nombre de ses fonctionnaires qui bénéficiaient de places gratuites et ceci afin de les inciter à utiliser les transports publics ou leurs vélos. L'initiative est louable en soi, mais à la place de prévoir une solution souple et économe, la Ville ne prévoit rien moins que d'employer une personne spécifiquement pour gérer les macarons que devront dorénavant payer les fonctionnaires. A peine un an après avoir obtenu 60 postes d'agents de ville supplémentaires, on aurait pu espérer un peu plus d'imagination de notre Conseil administratif! Si l'opération se révèle bienfaisante pour la santé des fonctionnaires, elle ne le sera pas du tout pour les finances municipales.

Enfin le Conseil municipal vient de voter un budget de près de 30 millions pour l'acquisition d'un grand immeuble administratif à la rue du Stand. L'un des arguments majeurs pour cet achat était qu'il allait permettre une importante économie de loyers grâce aux déménagements successifs qu'il entraînerait. L'opposition sera attentive à ce que ces engagements soient respectés. Les demandes subséquentes de locaux qui sont parvenues à la commission des finances laissent craindre que cela ne sera pas le cas.

### **Conclusion**

Revenus mal maîtrisés, dépenses en constante augmentation et engagements à tout va: ce projet de budget 2004 est l'illustration d'une déconnection complète ou d'un mépris souverain de la réalité économique de la ville, du canton et du monde. Guidé par son seul projet politique, ignorant les avertissements lucides de la droite, le Conseil administratif a concocté un budget qui peut être qualifié de celui de l'illusion, voire de l'aveuglement. Le groupe libéral ne peut en aucun cas y souscrire.

A la faveur de ces arguments, le groupe libéral vous invite à refuser le projet de budget 2004 de la Ville de Genève qui vous est présenté.

**M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC).** En tant que président de la commission des finances, je vais m'en tenir à des remarques de forme, puisque le fond sera abordé durant toute cette journée et peut-être une partie de la soirée. Forcément, dans ce type d'interventions, il s'agit de relever les côtés positifs et les côtés qui le sont moins. Je vais tout d'abord commencer par un point qui n'a pas été très positif lors de l'examen de ce projet de budget, c'est celui des objectifs budgétaires.

Il y a deux ans, Monsieur le président, sur votre instigation, une large consultation entre le Conseil municipal et le Conseil administratif a eu lieu pour changer la manière dont nous abordions le budget. Demande a été faite que le Conseil administratif présente, au plus tard au printemps, ses objectifs budgétaires, de manière que le Conseil municipal, par le biais de ses commissions spécialisées, puisse s'en saisir, en discuter avant l'été et faire un rapport, afin que les magistrats sachent si le Conseil municipal trouve les objectifs des départements pertinents ou non. Or, si cette manière de faire a plus ou moins bien fonctionné l'année dernière, il faut bien dire que, cette année, ce ne fut pas une réussite. Certes, nous étions dans une année un peu particulière puisque c'était l'année du renouvellement du Conseil municipal, d'une nouvelle législature. Il est évident que certaines choses ne pouvaient pas se faire. Par exemple, M. Mugny ne pouvait pas déposer ses objectifs budgétaires avant même de savoir s'il serait élu... D'autre part, il était difficile de faire le travail en commission alors que, début juin, une partie du Conseil municipal allait être renouvelée.

Cela dit, ce n'est pas, de mon point de vue, une excuse suffisante. Nous aurions pu faire mieux. Premièrement, les objectifs budgétaires des différents départements auraient dû être mieux développés. Or, il faut bien le dire, à l'exception notable de ceux du département des affaires sociales, les autres objectifs budgétaires n'en étaient pas, tant ils étaient vides de sens.

Ensuite, sachant que nous n'avions que le mois de juin pour traiter ces objectifs budgétaires, il eût fallu que les conseillers administratifs soient un peu plus libres en juin pour que les différentes commissions spécialisées puissent les auditionner. Or, à l'exception de deux d'entre eux, il ne fut pas possible de faire ce travail au mois de juin; les auditions ont dû être reportées au mois de septembre, ce qui a créé une confusion certaine avec l'examen budgétaire en tant que tel. Par exemple, il a été impossible d'auditionner le responsable du département des finances, M. Muller, qui n'a pas pu être disponible pour la commission des finances avant son audition sur le budget proprement dit. Cela est donc à revoir pour l'année prochaine, où l'excuse du changement de législature n'existera pas. Le Conseil municipal, par ma voix, demande formellement que le Conseil administratif reprenne la manière dont les choses se sont passées en 2002, pour le bien de ce Conseil municipal et également pour le bien du Conseil administratif. En effet, il est quand même intéressant que, avant que le projet de budget définitif

soit déposé, les commissions spécialisées aient pu donner leur avis sur les objectifs que les magistrats entendent développer dans le projet de budget déposé au mois de septembre. A cet égard, je ne doute pas que, dès l'année prochaine, les choses reprendront leur cours normal.

Nous sommes ainsi arrivés au mois de septembre, avec la présentation du budget et son renvoi, le 9 septembre, à la commission des finances. Le budget à peine présenté, il y avait déjà des changements, l'Etat nous annonçant 18 millions de recettes en moins. On vient d'entendre qu'il y en aura 12 de plus: finalement, on peut se dire qu'on a presque fait un exercice inutile, puisqu'on arrive pratiquement, ce matin, au résultat prévu le 9 septembre...

J'en profite pour rappeler au Conseil administratif qu'il y a deux ans, en même temps que le changement de procédure pour l'examen budgétaire, nous avons déposé une motion – qui avait été votée, sauf erreur, à l'unanimité du Conseil municipal – demandant au Conseil administratif de déposer le budget plus tôt que début septembre. La raison était double. Chaque année, nous retrouvons dans la situation de devoir travailler de plus en plus rapidement – je vais y revenir – et en plus, depuis deux ans, nous siégeons une semaine plus tôt pour voter le budget. D'après ce que nous avons compris – je parle là en tant que membre du bureau – il ne sera pas possible de déroger dorénavant à cette règle puisque la salle du Grand Conseil sera occupée chaque année autour des 12 ou 13 décembre. Il va donc nous falloir, chaque année, voter le budget au début décembre, ce qui fait une semaine de travail en moins. A l'époque, le Conseil administratif nous avait dit qu'il serait possible de présenter le budget deux semaines plus tôt, l'idée étant de convoquer une séance extraordinaire à la rentrée du mois d'août, juste pour renvoyer le budget dans les différentes commissions, ce qui pourrait nous faire gagner du temps et nous éviter passablement de stress.

Je vous donne un exemple de ce qui s'est passé cette année. Le budget a donc été renvoyé en commissions le 9 septembre. Il faut en l'occurrence prévoir les auditions des conseillers administratifs à la commission des finances mais également dans les commissions spécialisées, pour que celles-ci puissent travailler. Or il est évident que les commissions spécialisées doivent avoir fait leur travail avant que chaque département soit étudié en commission des finances. Cette année, la commission des travaux et la commission des arts et de la culture – dont je remercie ici très chaleureusement la présidente et le président – ont eu deux semaines pour faire ce travail. Ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs, de laisser deux semaines aux commissions pour traiter des budgets de plusieurs dizaines de millions. Cela ne va pas, nous devons quand même avoir un peu plus de temps. Les rapporteurs, eux, ont eu très exactement quatre jours pour rendre leurs rapports respectifs à la commission des finances, de telle manière que les commissaires aux finances puissent les lire et qu'ils évitent ainsi de poser deux fois les mêmes

questions. Les commissaires aux finances ont eu vingt-quatre heures pour lire des rapports de plusieurs pages. Je remercie ici le rapporteur de la commission des travaux ainsi que le rapporteur de la commission des arts et de la culture, qui ont fait en sorte que la commission des finances ait leur rapport avant de traiter les départements concernés et qui nous ont ainsi fait gagner du temps. Mais tout cela repose sur la bonne volonté des personnes qui acceptent de se charger des rapports. La cote des politiques dans la population n'est peut-être pas toujours excellente – en tout cas, c'est ce que dit un dernier sondage – mais je tiens à dire ici que si nous avons, ce matin, un budget sur lequel nous allons pouvoir discuter, c'est grâce à la bonne volonté de tous ces politiciens tant décriés, qui n'hésitent pas à passer des nuits à travailler pour pouvoir rendre leur rapport dans les délais. Je tenais à le relever.

Cela dit, nous avons donc pu discuter du budget en commission des finances et, en l'occurrence, j'aimerais rendre attentifs les conseillers administratifs à la nécessité de ne pas trop charger leur agenda les mardis et mercredis du mois d'octobre. Nous nous sommes en effet trouvés devant un problème, c'est que nous avons dû auditionner trois départements le même soir. Là aussi, par rapport à la qualité du travail, on peut se poser la question de savoir si, à 23 h 30, les commissaires aux finances, même avec toute leur intelligence et leur bonne volonté, sont encore suffisamment en pleine forme pour pouvoir travailler sur ces budgets. Il serait bien qu'à l'avenir les conseillers administratifs pensent à cela, d'autant que l'agenda des auditions était déjà prêt à la fin août et que nous pouvions difficilement anticiper plus.

Je dirai une dernière chose par rapport à la manière dont cette étude s'est passée. S'agissant des modifications budgétaires, toujours attendues et qui arrivent à la dernière minute – c'est le cas de le dire! – il serait souhaitable que nous les recevions au moins vingt-quatre heures avant le vote final. Les examiner en moins de temps que cela, c'est difficile, et pourtant c'est ce qui est arrivé: nous les avons reçues une heure avant! C'est donc aussi une chose qui ne va pas et il faudra vraiment faire différemment. Qui plus est, ces modifications budgétaires – qui sont chaque année de plus en plus nombreuses – ont été présentées par le seul M. Muller. Il y a d'ailleurs eu des mouvements de mauvaise humeur de la part de certains commissaires aux finances, qui pensaient que ce n'était pas tout à fait correct de déléguer un seul conseiller administratif, même si c'était M. Pierre Muller! A l'avenir, je pense que ce n'est pas trop demander que deux conseillers administratifs viennent présenter les modifications budgétaires à un budget qui atteint 1 milliard de francs...

Cela étant dit, outre tous mes collègues rapporteurs et présidents de commission, dont M<sup>me</sup> Ecuyer, la rapporteure générale, et M. Barbey, le rapporteur de minorité, j'aimerais remercier les conseillers administratifs pour avoir suivi à la lettre une demande de la commission des finances, c'est-à-dire d'être venus avec tous leurs collaborateurs en commission des finances. Cela peut paraître une chose évidente, mais c'est la première fois que cela se fait pour tous les départe-

ments. En l'occurrence, quand tous les collaborateurs sont là nous gagnons du temps, car ils peuvent répondre directement à certaines questions, mêmes pointues, ce qui évite des échanges de courrier, des réponses par écrit. Je voudrais également remercier les services de M. Muller, qui ont été présents à chaque séance de la commission des finances, même lorsque nous traitons des départements autres que celui des finances. Là aussi, grâce à eux, nous avons eu des réponses en direct à certaines questions très techniques, ce qui a permis de gagner du temps, pour l'administration comme pour les commissaires. Je crois que les auditions de tout le staff des magistrats en commission des finances est une formule qui doit absolument être reproduite l'année prochaine.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétariat du Conseil municipal et les procès-verbalistes, qui ont travaillé de telle manière que je puisse faire cette déclaration, qui s'arrête ici!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole au rapporteur général, je vous annonce qu'à l'heure actuelle – je dis bien à l'heure actuelle, puisque la situation évolue de minute en minute – une quarantaine d'amendements ont été déposés, qui sont en train d'être contrôlés par les collaborateurs du département des finances.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteure générale** (T). Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le président de la commission des finances, mais je suis d'accord avec lui sur la difficulté de travailler dans l'urgence pour les rapporteurs et les commissions. Je voudrais remercier les procès-verbalistes, M<sup>mes</sup> Spescha et M<sup>me</sup> Barga ainsi que M. Nicollier, qui ont fait un excellent travail, dans des conditions parfois difficiles, surtout lorsque nous avons siégé en relevée jusqu'à 23 h et au-delà. Sans eux, je n'aurais pas pu rendre mon rapport dans les délais. Du reste, je leur ai demandé de me fournir leurs notes de séances à l'état brut, avant qu'elles passent au secrétariat. C'était le seul moyen pour rédiger mon rapport dans les délais. Je remercie aussi la Direction des finances pour le travail qu'elle a fait sur le plan technique des finances générales.

Dans mon rapport, le lecteur attentif aura constaté quelques petites erreurs, notamment dans les grilles des amendements. A la page concernant le département des sports et de la sécurité, il y a une inversion des votes sur l'amendement concernant 10000 francs pour l'Association des Portugais de Genève. Le résultat est inversé. Il y en a une autre à la dernière page, concernant la proposition de remettre la subvention au Centre d'art appliqué: il s'agit là encore d'une inversion des votes. Je reconnais mes erreurs et, si vous en avez trouvé d'autres, c'est que vous avez bien lu ce rapport... Je ne veux pas me chercher des excuses, mais il

faut savoir que les commissions spécialisées et la commission des finances, en particulier, ont dû travailler dans des délais très courts. Le 29 octobre, nous avons procédé à la dernière audition de M. Muller sur les modifications du Conseil administratif. Il était accompagné des collaborateurs du département des finances, mais il était le seul magistrat présent. Le rapport a été rendu le 10 novembre sans que les notes de séances aient pu être corrigées. Cela pour dire que le travail dans l'urgence et la précipitation engendre des erreurs et qu'il serait agréable d'avoir plus de temps pour figurer le rapport.

D'autre part, vous aurez remarqué que le rapport de la commission de l'informatique et de la communication vous a été adressé dans un deuxième temps, alors qu'il avait pourtant été rendu au secrétariat en même temps que les autres rapports. Cela encore est dû au manque de temps pour tout revoir, pour contrôler si tous les documents sont bien intégrés dans le rapport général. C'est le genre d'erreur qui peut arriver, parce que, au lieu de deux semaines, on n'a que trois ou quatre jours pour faire le travail et que, dans ces conditions, il est très difficile de s'en sortir.

Je dois enfin relever que, pendant les jours qui ont précédé la reddition de mon rapport, le téléphone et l'IntraCM ont bien fonctionné pour relire ce rapport, pour le modifier, pour corriger les dernières erreurs et pour rendre la meilleure version possible. Pour ma part, je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter, sinon que, pour ce qui est de l'Alternative, le budget 2004 nous convient, même si nous avons dû faire quelques rectifications dues aux résultats fiscaux différents des premières prévisions.

**M. Alexis Barbey, rapporteur de minorité (L).** J'ai écrit dans mon rapport que ce budget était celui de l'illusion: je crois qu'aujourd'hui c'est le budget de toutes les surprises! En l'occurrence, je relève deux étapes: le 9 septembre, on nous annonçait du jour au lendemain une hausse des revenus de la taxe professionnelle de 15 millions. Aujourd'hui, 6 décembre, on nous annonce que ce sont les impôts qui vont nous rapporter 12 millions de plus. Cela constitue-t-il une tendance? Je voudrais le croire, mais je ne le peux pas et je pense que cela ne change pas grand-chose au contenu global du rapport que je vous ai remis.

La minorité, naturellement, n'est pas d'accord avec le projet de budget 2004 tel qu'il nous a été présenté, et cela pour des raisons d'ordre politique et des raisons de bon sens. Les raisons d'ordre politique tiennent au fait que ce budget est d'une grande cohérence par rapport au programme de l'Alternative, mais que ce programme n'est pas le nôtre. Nous considérons que ce programme n'est, non pas trop social, mais pas assez social, parce qu'il ne permettra pas, dans la durée, de maintenir les prestations de l'Etat qu'il engage ou qu'il continue d'engager cette année. Quant aux raisons de bon sens, j'en vois deux: des revenus qui nous paraissent improbables et, d'autre part, des engagements qui sont trop nombreux.

Je vous ai donné, dans le rapport, quelques indicateurs de la situation économique générale de notre pays et de notre canton. Je voudrais citer deux séries de chiffres supplémentaires à l'appui de ce que j'écrivais, c'est-à-dire que la situation économique du canton ne permet pas d'anticiper des hausses ni de la taxe professionnelle ni du bénéfice des entreprises, telles qu'elles sont prévues dans le projet de budget. Le nombre de faillites à Genève, qui était de 273 en l'an 2000, augmente progressivement en 2002 jusqu'à 339. On n'a pas encore les chiffres pour 2003, mais, malheureusement, les bruits de la rue ne permettent pas de penser que la tendance s'est inversée. D'autre part, le produit intérieur brut moyen en Suisse entre 1996 et 2000 croissait de 1,82% par année; en 2001, il a crû de 0,9% et, en 2002, de 0,2%: c'est ce qu'on appelle une situation de stagnation économique que vit notre pays.

Or, le budget 2004 montre une contribution des entreprises au budget qui va croissant par rapport au budget des années précédentes et il me paraît assez peu vraisemblable que cela puisse se produire. Je ne reviens pas sur les hausses de la taxe professionnelle, qui me paraissent totalement magiques! Je ne sais pas si c'est l'effet de la parution du dernier *Harry Potter* il y a trois jours qui a rendu ces prévisions possibles... J'espère que les chiffres se trouveront confirmés mais j'ai du mal à y croire.

Il y a un autre exemple de hausse auquel nous sommes particulièrement sensibles, c'est celui de la multiplication par trois du revenu des amendes d'ordre. C'est assez extraordinaire: on savait qu'en Ville de Genève on prenait les automobilistes pour des vaches à lait, mais là on apprend qu'en plus on les prend pour des imbéciles! On vient d'engager 84 agents municipaux qui vont verbaliser à tour de bras, la Fondation des parkings nous garantit qu'avec les horodateurs on ne pourra plus dépasser le temps de stationnement de plus de cinq minutes sans recevoir une contravention et vous vous imaginez que les automobilistes ne vont pas changer leur comportement? Qu'ils vont continuer à se parquer n'importe comment en ville de Genève et contribuer ainsi à l'équilibre du budget que vous avez présenté? Pour ma part, je ne crois pas que cette ligne-là des recettes se vérifiera à la fin de l'année 2004.

Sur le plan des dépenses, les frais de personnel de la Ville de Genève représentent 41% du budget. Les postes, si on tient compte non seulement des postes fixes mais aussi des engagements temporaires, augmentent de 99 postes. Si on tient compte seulement des «vrais fonctionnaires», leur nombre a augmenté de 10% en deux ans! Je ne connais pas beaucoup d'entreprises à Genève qui ont pu faire la même chose et je ne crois pas que la Ville de Genève pourra le faire d'une manière durable. La seule différence, c'est que, quand la Ville de Genève engage, elle ne peut pas revenir en arrière. C'est donc de manière durable que ces engagements grèvent les comptes de fonctionnement de la Ville.

Parmi les engagements dont je viens de parler, il y a naturellement les agents municipaux. On le verra bientôt: il faudra leur trouver de nouvelles affectations, mais ils ne cesseront pas pour autant de toucher un salaire, naturellement!

Les subventions aussi sont en hausse, en hausse de 10% en un an si on compte les subventions en nature. L'examen de ces subventions nous laisse penser qu'il n'y a pas de réelle volonté de les modérer, mais qu'au contraire on continue une politique de saupoudrage où la cohérence est difficile à trouver.

Enfin, la dette de notre Ville, qui allait en diminuant pendant ces trois dernières années, va recommencer à augmenter étant donné le manque d'autofinancement, qui était de 40 millions jusqu'à aujourd'hui et qui n'est plus que de 28 millions ce matin. On va recommencer à creuser le trou dans lequel on veut faire tomber nos enfants! (*Exclamations.*) Sur ce point particulier, pour montrer l'incurie dans laquelle on vit, je tiens juste à rappeler ce que je mentionne dans mon rapport concernant le gestionnaire de macarons. Toujours pour la sacrosainte politique des transports de la Ville de Genève, on a rendu payants certains parkings pour les fonctionnaires et, alors qu'on vient d'engager 84 agents municipaux, on souhaite engager un fonctionnaire pour gérer les macarons des autres fonctionnaires... Là, cela devient absolument ubuesque! Si on ne peut pas demander cela aux gens en place, je me demande ce qu'on peut leur demander... Pour ma part, je suis sûr qu'on peut demander cet effort aux agents municipaux; ils seront certainement en mesure de le faire, ils en ont certainement les capacités.

En conclusion, je dirai que, pour nous, ce budget est basé sur des revenus illusoire, sur des dépenses trop élevées et sur des options politiques qui ne sont pas les nôtres. Pour finir avec les chiffres et m'appuyer sur des bases plus solides, je citerai Antoine de Saint-Exupéry: «L'avenir, il ne faut pas le prévoir, mais il faut le permettre.» Avec ce budget, on prévoit beaucoup de choses pour nous-mêmes, mais on ne permettra pas grand-chose à nos enfants, car c'est eux qui porteront le poids de nos dettes et le remboursement de nos excès. C'est pourquoi le groupe libéral et toute la minorité vous invitent à refuser ce projet de budget.

#### *Premier débat*

**M. Jacques François** (AdG/SI). Je ne serai pas très original aujourd'hui en disant une fois de plus, comme tout le monde probablement dans cette enceinte, que l'acceptation du budget est un des actes politiques importants du Conseil municipal. Le budget reflète en effet la politique du Conseil administratif et de la majorité actuelle au travers des choix que toute décision budgétaire implique. C'est le budget qui définit les prestations de la Ville dans les domaines qui la concernent: prestations sociales, culturelles, aménagement de la ville, mais aussi prestations de tous

les jours qui rendent agréable la vie dans notre ville. Bien évidemment, le budget en tant que tel reflète également la politique financière du gouvernement; c'est à ce niveau que les divergences les plus fondamentales sont apparues au cours de l'étude du budget en commission. Ce n'est pas étonnant lorsque l'on sait que la réalisation du slogan «moins d'Etat», qui tient lieu de credo politique à la droite, passe par une politique financière restrictive. Preuve en est ce qui se passe au niveau du Canton où la majorité de droite montre clairement sa stratégie.

Pour nous, Conseil municipal, il n'est pas inintéressant d'observer ce qui se passe au Grand Conseil pour le budget du Canton. On assiste en effet au développement de la stratégie de la droite pour concrétiser ses attaques contre l'Etat et le service public; la spirale infernale du moins d'Etat apparaît aujourd'hui encore plus évidente et plus marquée. Dans un premier temps, l'initiative libérale diminue les impôts – rappelez-vous l'initiative du moins 12% – et, devant la diminution des recettes qui en découle, la droite unanime demande une diminution des dépenses; nous savons qu'ensuite, face à l'équilibre budgétaire retrouvé au moyen de sombres coupes, en particulier dans les domaines particulièrement sensibles, la droite reviendra avec de nouvelles diminutions d'impôts. D'ailleurs, les projets de lois dans ce sens – diminution des droits de succession, etc. – sont déjà sur le bureau du Grand Conseil. La spirale infernale du moins d'Etat est décidément engagée. S'agissant de cette diminution d'impôts de 12% pour les impôts cantonaux, il faut savoir qu'elle a engendré une diminution des recettes de près de 400 millions pour cette année. Or c'est pratiquement le niveau du déficit annoncé, qui a permis à la droite de renvoyer le budget du Canton au Conseil d'Etat et de commencer les coupes dans les prestations de l'Etat. L'autre face de cette initiative est évidemment le cadeau fiscal de 400 millions que les plus riches de la République se sont mis dans les poches.

Si je parle du budget du Canton, c'est parce que cette folie du «moins d'Etat» n'est pas absente du Conseil municipal. Cependant, jusqu'à maintenant, il faut le dire, l'Alternative a bien résisté en maintenant les prestations de la Ville et en accentuant la couleur sociale des budgets de ces dernières années. Il est vrai que le budget de la Ville n'est pas soumis au diktat de la droite. Celle-ci n'a donc pas la possibilité d'utiliser les mêmes recettes que pour le budget du Canton. Les diminutions proposées il y a quelques années ont fait long feu, nous évitant ainsi leurs effets désastreux. Les projets d'arrêtés libéraux – autofinancement à plus de 100%, diminution drastique de la dette – qui auraient également amené à des coupes budgétaires catastrophiques, ont été renvoyés à leurs auteurs. La Ville a les moyens de maintenir ses prestations et, je le répète encore une fois, cela est important, car ces prestations contribuent au rôle de redistributeur du revenu que doivent jouer les collectivités publiques – redistribution bien modeste, dont il ne faut malgré tout pas sous-estimer les effets, dans les domaines social et culturel, mais aussi dans le domaine de l'aménagement de la ville.

C'est à cela que servent les collectivités publiques face à un marché que l'on sait être générateur intrinsèque d'inégalités sociales. Nous devons donc continuer notre travail dans ce sens et c'est bien dans cette ligne que le budget proposé par le Conseil administratif se situe. A la Ville, la majorité Alternative ne doit pas être une force de résistance aux attaques de la droite, mais elle doit être évidemment une force de proposition et faire avancer ses priorités: diminution des inégalités sociales, mise en commun de certaines prestations, meilleure aide aux personnes démunies, accès démocratique à la culture. Nous avons parfois l'impression que ce qui peut être fait au niveau de la Ville, au niveau de la gestion municipale, est somme toute bien mince: pour ma part, je n'en suis pas si sûr.

Un mot encore, si vous le permettez, sur l'étude du budget par le Conseil municipal qui, année après année, me laisse insatisfait. Il s'agit évidemment ici d'une remarque complètement indépendante du contenu du budget 2004. Je citerai trois éléments de réflexion. Premièrement, la marge de manœuvre du Conseil municipal est extrêmement restreinte. Une partie importante du budget est captif, car une partie importante des prestations de la Ville doivent être assurées coûte que coûte. Deuxièmement, l'entreprise Ville de Genève est évidemment une machine lourde et compliquée par définition, donc son budget est une chose compliquée. Troisièmement, un parlement de milice atteint vite ses limites: limites de compétences, de temps, d'implication devant l'étendue des problèmes qui se posent à l'étude d'un tel budget. Ainsi, souvent, le travail de la commission n'est guère satisfaisant, parfois même les débats virent au burlesque, pour peu qu'un observateur prenne quelque distance... On passe un temps infini sur quelques milliers de francs pour glisser rapidement sur des sommes beaucoup plus considérables. Mais il est vrai qu'il est difficile de faire mieux, compte tenu des conditions de travail d'un parlement de milice.

Que l'on me comprenne bien: je ne prêche pas pour un parlement de technocrates professionnels, bien au contraire, j'en suis à mille lieues, mais je crois qu'il faut réfléchir à un certain nombre de changements qui seraient nécessaires pour l'étude du budget. Un exemple parmi d'autres: les postes 31, qui concernent l'achat de biens et services nécessaires au fonctionnement des différents services de la Ville et qui sont en constante augmentation, font l'objet de critiques importantes de différents bords politiques. Mais rien d'intelligent ne peut être dit en quelques heures de travail sur des postes qui impliquent l'ensemble des gens qui travaillent pour la Ville. Trop ou trop peu? C'est bien difficile à dire dans ces conditions, si l'on veut rester honnête. La recette de la coupe linéaire étant par définition totalement stupide, il faudra bien trouver une méthode d'étude qui soit plus significative, en premier lieu commencer peut-être l'étude du budget plus tôt et pas seulement à fin septembre. Il nous faudra bien reprendre ces questions dans un avenir relativement proche.

Concrètement, revenons à notre budget d'aujourd'hui et citons quelques-uns de ses points forts: maintien des prestations sociales et même développement de certains projets sociaux; maintien de l'effort pour les chômeurs en fin de droit;

poursuite de l'effort pour l'entretien du patrimoine de la Ville; niveau dB'investissements qui nous paraît correct, avec un taux d'autofinancement acceptable qui sera finalement supérieur à 70%. Le budget se situe donc dans la suite des objectifs politiques développés au cours de ces dernières années par l'Alternative. Il n'y a pas de bouleversement, mais plutôt une continuité dans l'effort entrepris. Je citerai juste un regret parmi d'autres dans ce budget: l'aide au développement atteindra-t-elle un jour 0,7%?

Quelques mots sur la dette pour finir. Je rappelle que la dette a déjà beaucoup occupé cette assemblée ces derniers mois, il est donc inutile de rabâcher une fois encore les mêmes choses. Cette année, le taux d'autofinancement sera légèrement inférieur à 100%, par conséquent la dette augmentera d'une trentaine de millions peut-être, encore faudra-t-il voir les comptes. C'est vrai que ces dernières années il avait été possible de diminuer la dette de manière assez importante; ce n'est pas le cas cette année, mais je ne crois pas, en tous les cas, que cela justifie les gestulations dont la droite va nous gratifier tout au long de cette journée.

Bien entendu, nous accepterons le budget tel qu'il est proposé par le Conseil administratif; c'est pour nous un bon budget dans les circonstances financières actuelles.

**M. Eric Ischi** (UDC). En tant que nouveau groupe dans ce parlement, nous sommes lancés dans cet exercice intéressant que représente l'étude du projet de budget. Force est de constater, après l'étude de ces documents, que nous restons quelque peu songeurs, pour ne pas dire inquiets, et cela pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, s'agissant des revenus, il est tout de même surprenant de constater que le Conseil administratif a, en quelque sorte, une baguette magique quand il nous annonce tout à coup une augmentation des recettes de 15 millions sur la taxe professionnelle. D'autre part, ce matin, nous apprenons que les prévisions fiscales nous laissent encore un coussin confortable dans nos revenus. Et puis, j'en viens aux amendes d'ordre. Il est vrai qu'avec un effectif largement plus important il va y avoir une augmentation des amendes d'ordre, mais j'aimerais rappeler que la convention qui a été passée entre l'Etat, la Ville et la Fondation des parkings prévoit que l'argent des horodateurs ira à la Fondation des parkings. Si on parle de 7000 places à horodateurs et de quelque 20000 places en zone bleue, souvenez-vous que les horodateurs sont les mieux placés, aux endroits où il y a le plus de mouvements; je doute donc qu'on puisse arriver à un montant d'amendes d'ordre de 20 millions.

Au niveau des charges, si on prend le groupe 30 «Charges de personnel» et notamment le poste 301, force est de constater qu'il y a une inflation galopante et

que la tendance est à engager un nombre de fonctionnaires toujours plus important. Cela va créer inmanquablement des redondances dans certains cas. Je ne veux pas entrer dans le détail des 60 postes demandés, mais je constate en tout cas que, quand un chef de service ou un directeur de division s'en va, il faut le remplacer par deux personnes... De même, quand un cadre est nommé, après deux ou trois ans il doit être déchargé un peu de son travail, il lui faut un adjoint... Tout cela me laisse pour le moins songeur. Evidemment, ces engagements ont des répercussions sur le groupe 31: lorsqu'on engage autant de monde, inmanquablement cela se répercute sur le groupe 31.

Les subventions prennent aussi l'ascenseur. Sans trop allonger, je dirai que, si tout le monde a été satisfait que la dette soit réduite, on peut regretter qu'elle reprenne maintenant l'ascenseur.

Compte tenu de ces commentaires, nous avons donc déposé un certain nombre d'amendements et nous allons soutenir certains amendements déposés par d'autres. C'est bien après ces discussions que nous prendrons notre décision, s'agissant d'accepter ou de refuser le budget 2004.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (T). Nous voici face à un budget 2004 conforme aux objectifs de l'Alternative. C'est vrai que l'on peut toujours mieux faire. Certains pourraient reprocher au Conseil administratif d'avoir peu de véritables objectifs, peu d'horizons, mais comment voulez-vous établir un budget quand les services financiers de notre Canton jouent au yoyo avec les informations concernant les rentrées fiscales?

Dans une première mouture, nous pouvions compter sur un boni de 20 millions, qui a été réduit ensuite à 3 millions, pour arriver à un boni de 500000 francs. Aujourd'hui, on nous annonce que le boni sera de 12 millions: c'est tant mieux pour notre commune, nous pourrions ainsi renflouer le fonds chômage et consacrer une partie de cette somme au remboursement de la dette.

En l'occurrence, nous avons constaté avec satisfaction que la gestion de la dette est suivie de près par le département des finances, afin d'en minimiser le coût à moyen et long terme. Nous avons constaté également qu'au niveau du personnel le perfectionnement professionnel et la mobilité interne seront développés. En matière de développement durable, l'on s'achemine, à travers Agenda 21, vers une réelle prise de conscience, notamment en ce qui concerne le Service des achats ainsi que les choix énergétiques du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. L'accent qui sera mis sur les rénovations d'immeubles et un meilleur entretien de ceux-ci nous satisfait également, conscients que nous sommes qu'il n'est pas digne d'une commune de laisser se dégrader son patrimoine bâti. La propreté de la ville, sujet récurrent – sans jeu de

mots – nous oblige à entreprendre une réflexion peut-être encore plus approfondie, en adéquation avec la population et les services intervenants. L'engagement de nouveaux agents municipaux fait grincer les dents de certains automobilistes, mais enfin il faut savoir ce que l'on veut! Les détenteurs de macarons en zone bleue n'arrêtent pas de se plaindre des voitures tampons, et les habitants de certains quartiers de ne pas pouvoir se déplacer sur les trottoirs encombrés de voitures. Nous souhaitons qu'avec ces engagements la situation dans ce domaine s'améliore sensiblement.

Nous sommes aussi très attachés au développement du sport et, en priorité, au développement des mouvements juniors. Nous sommes satisfaits que la volonté du Conseil administratif soit d'améliorer son aide dans ce domaine. Sur le plan des affaires sociales, si la plupart des rubriques budgétaires ont été bloquées selon les dispositions prises par le Conseil administratif, c'est avec satisfaction que nous constatons que les volontés politiques émanant du Conseil municipal ont été prises en compte. Concernant la politique culturelle, les différentes mesures prises par le conseiller administratif chargé de ce département n'ont pas fait que des heureux, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous allons faire un procès d'intention à M. Mugny: il est urgent d'attendre et de voir si ces décisions un peu tranchées vont dans le sens des objectifs culturels que nous défendons.

Après avoir fait succinctement le tour des départements, je ne voudrais pas terminer sans réaffirmer que le Parti du travail souhaite vivement que l'accent soit mis sur la construction de logements. A nos yeux, la mise à disposition de logements pour ses habitants constitue un devoir d'une commune. Nous aurons certainement encore l'occasion de nous exprimer sur ce budget, mais sachez d'ores et déjà qu'il nous convient, que nous le voterons tel quel et que nous ne présenterons aucun amendement.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Nous craignons le père Fouettard: en fait, c'est saint Nicolas qui nous a rendu visite, avec la nouvelle que nous a annoncée le magistrat chargé des finances. En ce qui nous concerne, groupe libéral, nous accueillons évidemment cette nouvelle avec une parfaite bienveillance. Si les recettes doivent suivre les prévisions du Département cantonal des finances et augmenter de quelques millions supplémentaires, nous ne pourrions que nous en satisfaire.

Cela dit, lorsque l'on essaie de porter une appréciation sur le travail budgétaire de cette année et sur le budget qui nous est proposé, force est de constater que, dans les grandes lignes, il n'y a pas grand-chose de nouveau sous le soleil de notre Ville, puisqu'on retrouve effectivement les mêmes caractéristiques que les autres années et que l'on pourrait reprendre aussi les mêmes commentaires. Il y a

pourtant une chose qui change, on peut le constater dans le projet de budget, c'est le mouvement inverse qu'effectue la dette de notre Ville. Je vais me servir de cet angle d'attaque pour aborder un certain nombre de points du budget, mais, avant cela, je souhaiterais dire que, contrairement à ce qu'a affirmé précédemment l'intervenant de l'Alliance de gauche, nous ne sommes pas pour «moins d'Etat»: nous sommes pour mieux d'Etat. Mieux d'Etat, c'est avoir une vision critique et non pas aveugle des priorités de l'Etat; ce n'est pas avoir une aversion pour tout ce que ferait la collectivité publique, mais c'est plutôt donner à celle-ci les moyens d'agir dans un cadre qui respecte l'ensemble des citoyens.

On l'a dit, la dette augmente cette année. C'est une nouveauté, car pendant un certain nombre d'années la dette a diminué. Elle n'augmente pas de beaucoup, mais elle augmente, la tendance s'est inversée. Ce qui est nouveau aussi, dans les discours que l'on entend sur la dette de la part de l'Alternative, c'est qu'on nous dit qu'il ne faut pas culpabiliser, que cette dette, si elle existe aujourd'hui, vient du fait que la Ville a financé des investissements qui sont tout à fait honorables. En l'occurrence, il n'a jamais été question pour nous de culpabiliser qui que ce soit. L'idée est de prendre nos responsabilités par rapport à un événement mathématique et comptable, et non pas de culpabiliser qui que ce soit sur quoi que ce soit. Pour nous, la gestion de la dette fait partie de la gestion de l'ensemble des éléments du budget de la Ville; c'est une question de fixation des priorités que d'aborder ce problème, mais il ne s'agit certainement pas de culpabiliser qui que ce soit sur quoi que ce soit.

Lorsqu'on examine le budget 2004, on constate que, dans cette Ville et avec cette majorité, l'on dépense ce que l'on a, tout ce que l'on a. Si M. Muller ne nous avait pas annoncé aujourd'hui de bonnes nouvelles venant de la rue du Stand, nous aurions un budget avec un boni de 600 000 francs, c'est-à-dire sans aucune marge de manœuvre. Dans la méthodologie budgétaire de l'Alternative, cela nous semble extrêmement révélateur. Sur le sujet de la dette, la différence fondamentale entre nous réside dans le fait que, de notre côté, nous pensons qu'elle doit être prise en compte dès le travail budgétaire, alors que, de l'avis de l'Alternative, c'est aux comptes qu'il faut en parler. S'il reste quelque chose aux comptes, s'il reste plus que ce qui était prévu, cela viendra automatiquement, compte tenu du système comptable, en réduction de la dette. En revanche, si l'on arrive à un boni dans le cadre du budget, il n'y a pas de réduction de la dette. En l'occurrence, ce n'est effectivement pas notre manière de voir les choses.

L'autre élément que nous avons entendu dans les discours sur la dette récemment, c'est la référence au montant de la dette par habitant. On nous cite en exemple d'autres villes suisses qui ont des ratios différents. On nous dit que Genève, de ce point de vue, est bien placée. Quant à moi, je ne sais pas ce qu'il faut penser de ce ratio, je ne sais pas ce qu'il faut penser du diviseur: est-il bon, est-il scientifique de prendre comme diviseur une population dont on sait que

25% en tout cas ne paient pas d'impôts? Est-il bon de juger notre santé financière d'après ce chiffre? Nous, nous avons choisi un autre critère: nous avons pensé qu'il était intelligent – bien qu'on nous ait dit que c'était ridicule – de mettre en rapport la dette avec les revenus. Là, personne n'a fait la comparaison avec ce qu'il en était dans les autres cantons ou dans les autres villes... Le ratio dette/habitant est un chiffre intéressant, mais ce n'est pas nécessairement la référence sur laquelle, pour notre part, nous pouvons nous baser, d'autant plus quand on se sert de ce chiffre pour dire que, dans la classe, il y a de plus mauvais élèves que la Ville de Genève!

En fait, en matière de gestion de la dette, l'Alternative n'a pas de politique volontariste. Elle se contente de constater, aux comptes, qu'il y a un boni ou qu'il n'y en a pas. Cette absence de politique volontariste aboutit simplement à constater rétrospectivement les mouvements de la dette et, effectivement, si celle-ci diminue, c'est non pas grâce à la gestion de la Ville, mais plutôt grâce aux résultats de l'économie et aux résultats de l'ensemble des contribuables, qui ont apporté plus de recettes que prévu. Par conséquent, l'Alternative serait bien inspirée de ne pas croire et de ne pas nous faire croire que ses membres ont, par une gestion particulièrement brillante, abouti à cette réduction de la dette, dont on nous dit toujours qu'elle est bien supérieure à ce qui avait été annoncé. Pour ma part, je crois plutôt à des effets économiques, dont les gens qui sont au pouvoir tirent nécessairement profit puisqu'ils sont aux commandes.

A cet égard je préfère de loin le discours tout à fait franc, ouvert et direct, de M. Andrea Hämmerle, vice-président du groupe socialiste aux Chambres, qui dit – cela a été rapporté par les journaux et, comme le dit un de nos collègues, il faut se méfier des journaux... – qui dit: «Si la croissance revient, les chiffres du chômage vont s'améliorer, le produit de la TVA et celui de l'impôt fédéral direct vont recommencer à croître. Quelqu'un pourra s'en attribuer le mérite et nous préférons que ce soit nous plutôt que Christoph Blocher s'il était élu au Conseil fédéral.» C'est là un discours ouvert et transparent et nous pensons que c'est plutôt ce genre de phénomène que nous rencontrons dans notre commune également.

Bien évidemment, pour avoir une politique volontariste en matière de dette, il faudrait qu'il y ait un peu plus de rigueur dans la gestion municipale. Nous ne pensons pas ici à une remise en cause des prestations, sachant que ce qu'il nous est donné de voir lors des travaux budgétaires et tout au long de l'année, lorsque nous étudions les propositions du Conseil administratif, ne nous convainc pas que, dans le fonctionnement de l'administration, on est au bout de tout ce que l'on pourrait faire pour réduire le ménage municipal. Je donnerai ici trois exemples touchant les grandes catégories de postes. Tout d'abord, concernant le personnel, je ne résiste pas au plaisir de reprendre l'exemple du contrôleur des places de stationnement pour les fonctionnaires municipaux. Je le fais d'autant plus volontiers que mon

intention n'est pas d'attaquer des gens qui sont déjà en place, des fonctionnaires qui sont engagés par la Ville et qui méritent le respect. Pour ce poste-là, la personne n'est pas encore engagée et nous ne perdons pas espoir qu'elle ne le sera pas. En effet, il nous semble que c'est manquer totalement de discernement que de grever encore le budget de la Ville avec des postes de ce type. C'est faire fi du principe élémentaire de subsidiarité ou de mobilité au sein de l'administration. Ce genre de problème devrait être réglé au niveau du cahier des charges des fonctionnaires de l'administration, plutôt que par le biais de la solution de facilité qui consiste à augmenter le nombre des postes. En augmentant le nombre de postes, on fragilise la situation des fonctionnaires en place, puisque, si un jour – nous ne le souhaitons pas plus que vous – la tendance économique devait s'inverser et que les recettes soient véritablement plus faibles, les conséquences, que nous avons déjà connues par le passé, seraient en premier lieu une pression sur la fonction publique, pression que nous ne souhaitons pas non plus. De ce point de vue, l'augmentation sans discernement des postes ne fait que fragiliser les gens en place.

En ce qui concerne les subventions, nous avons parfois un peu de peine à comprendre comment elles sont attribuées. Au gré des travaux de commission, nous avons rencontré des situations où des subventions étaient proposées à des gens qui ne les avaient pas demandées – et qui les acceptaient alors avec beaucoup de plaisir, on les comprend – ou qui étaient tout à fait surpris qu'on leur accorde. A l'inverse, cette année, lorsque nous avons eu à traiter un cas très précis qui justifiait une subvention – je parle du projet de l'Association E3 – le Conseil administratif n'a pas été en mesure de prendre une décision claire. L'objet a fait la navette entre nos deux Conseils, on a tourné en rond et on a finalement trouvé une solution, mais c'était évidemment un cas où l'exécutif devait prendre une décision politique pour attribuer cette subvention et le Conseil administratif n'a pas été capable de le faire.

Concernant les postes 31, Biens, services et marchandises, nous ne sommes toujours pas satisfaits de la gestion de ces postes. Nous avons lancé un ballon d'essai il y a quelques années et le Conseil administratif a hésité à le prendre en main. Peut-être conviendrait-il d'y revenir ultérieurement. Pour notre part, en l'état, sachant que nous ne pouvons pas couper dans le chapitre 31 avec discernement et de manière véritablement pertinente, nous ne souhaitons pas procéder à des coupes hasardeuses ou linéaires à la hache, qui pourraient nuire à tel ou tel service de notre municipalité. J'ai là les propos du représentant des Verts l'année passée sur les Biens, services et marchandises: cela n'allait déjà pas et ses commentaires le soulignaient. Cette année, ce poste a encore augmenté. Comme l'a dit M. Barbey, on ne voit pas où cela s'arrêtera. Evidemment, l'engagement de personnel supplémentaire induit des charges dans le groupe 31, qui sont les effets directs et réflexes de ces engagements. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas, pas plus que les années précédentes, de maîtrise des postes 31.

En l'occurrence, je dois accorder à M. François, qui l'a dit tout à l'heure, qu'il n'est pas possible, lors des travaux budgétaires, d'évaluer de manière réaliste et raisonnable les endroits où des coupes, des réductions pourraient être faites. Il faut se rendre compte qu'il en sera de même l'année prochaine et les années suivantes. Dans le cadre des travaux budgétaires, nous n'avons pas les moyens de faire ce travail et nous devons donc nous en remettre au Conseil administratif et au budget qu'il propose. Par conséquent, tant qu'au niveau de l'exécutif il n'y aura pas une véritable prise de conscience à cet égard, nous pourrons répéter année après année ce que nous disons aujourd'hui, à savoir que le poste Biens, services et marchandises n'est pas maîtrisé, qu'il est, à notre avis, à un montant trop élevé, mais que nous ne pouvons rien y faire, puisque nous ne voulons pas procéder à des coupes linéaires et que nous ne savons pas qui toucher précisément. La gestion de ce poste ne va pas et ne permet pas d'avoir un budget qui soit conforme à notre manière de voir.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, le groupe libéral ne votera pas ce budget.

**Le président.** Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Keller Lopez, je voudrais saluer, à la tribune du public, nos anciens collègues MM. Crettenand et Persoz. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Pour ma part, je m'étonne franchement que la droite ne vote pas le budget et je vais essayer de vous expliquer mon étonnement. Le Parti socialiste a fait l'analyse du budget que nous allons voter aujourd'hui – le plus vite possible, je l'espère, car c'est un bon budget – et je vais en souligner quelques points qui me semblent vraiment positifs. D'abord, c'est un budget qui défend le tissu économique de notre ville. Ensuite, c'est un budget qui améliore la qualité de la vie dans notre ville et qui la rend plus attractive. Enfin, c'est un budget qui défend l'idée de justice sociale. Aussi, je ne vois pas comment on peut voter contre ces trois concepts, ces trois principes qu'on retrouve dans le budget.

Créatrice d'emplois, la Ville de Genève, avec l'Alternative depuis plusieurs années, engage effectivement du personnel. On dirait, quand on entend la droite, qu'on engage des fonctionnaires et que, derrière ce terme, il n'y a rien. Cette méconnaissance de ce que font les fonctionnaires chaque jour pour aider la population à mieux vivre m'étonne toujours! A quoi servent les fonctionnaires? Parmi les gens que la Ville a engagés ces dernières années, il y a effectivement les agents municipaux: je crois que la population a envie de voir ces agents municipaux dans les quartiers. Il est important que la population sente qu'il y a des gens

à qui elle peut parler s'il y a un problème. De même, avec la création de la Délégation à la jeunesse, on a engagé des éducateurs de rue. Ma foi, qui peut aujourd'hui s'opposer à la création de postes d'éducateurs de rue à Genève? Tout le monde en a reconnu le besoin. La Ville a aussi ouvert des crèches et donc créé des postes dans les crèches, qui sont presque tous des postes de fonctionnaires effectivement, ou qui le seront bientôt. Enfin, la Ville a créé toute une série de postes de fonctionnaires – comme vous aimez à le dire et à le répéter, Mesdames et Messieurs de droite – qui travaillent chaque jour pour le bien commun de la collectivité, pour vos enfants, pour vos voisins, pour vous-mêmes, qui ramassent vos poubelles, qui nettoient vos rues, qui vous accueillent dans les différents bureaux d'aide sociale, qui préservent vos collections d'art dans les musées.

C'est ce que j'appelle le volet créateur d'emplois du budget, sans oublier les outils que nous avons mis en place, comme la Fondetec par exemple, qui, elle aussi, aide à la création d'emplois à Genève, sur la commune de Genève. La création d'emplois est, me semble-t-il, quelque chose que la droite défend d'habitude! Aussi, j'avoue que je reste assez dubitative par rapport à vos critiques. J'ai bien compris qu'il y avait un problème avec les horodateurs ce matin, mais pour le reste je n'ai pas très bien compris...

Le deuxième point, c'est la qualité de la vie. Le budget de la gauche – et les socialistes en sont fiers – tend à rendre la ville de Genève attractive, agréable, en continuant à aménager les quartiers, les écoles, à défendre la politique des crèches. Entre septembre 2003 et septembre 2004, plus de 320 places de crèches seront créées. Cela fait en tout cas 600 enfants de plus dans les crèches, sans compter les partenariats que le Conseil administratif – notamment M. Manuel Tornare qui est chargé de ce domaine – met en place avec des privés, avec la Télévision suisse romande, soit 50 places de plus. En l'occurrence, le partenariat est aussi quelque chose que vous défendez habituellement, Mesdames et Messieurs de la droite. Mais peut-être que, depuis quelque temps, vous n'êtes plus capables de défendre la création d'emplois, l'attractivité de Genève, la qualité de la vie... Peut-être que cela ne vous semble pas assez important...

Enfin, ce budget défend l'idée de justice sociale. La justice sociale est un grand mot cher aux politiciens, mais qu'est-ce que cela veut dire en fait? Eh bien, cela veut dire que nous payons tous des impôts pour que ceux-ci soient redistribués le mieux possible entre tous. Le mieux possible signifie que les plus pauvres à Genève, ceux qui ont des difficultés, ceux qui ont besoin d'aide, reçoivent cette aide. Si on a envie de vivre dans une société équilibrée, attractive, agréable, la justice sociale est essentielle, indispensable.

Par ailleurs, je rappelle que ce budget présente – même si on ne le sait que depuis ce matin – un boni de 12 millions. Je veux bien que vous pensiez que ce n'est pas assez, qu'on ne rembourse pas assez la dette, dette que vous n'avez du

reste pas remboursée quand vous étiez au gouvernement, que vous avez même creusée pendant des années et que la gauche, elle, a remboursée à hauteur de 220 millions. Il est vrai qu'on ne sait pas encore si on va pouvoir rembourser en 2004: cela dépendra finalement des investissements et on verra cela aux comptes, parce qu'on ne peut pas le voir avant. Mais, en attendant, ce budget est équilibré, il va nous permettre de réaliser tout ce que nous avons envie de réaliser et il est très important que la population le sache aujourd'hui, d'autant plus important que ce n'est pas le cas aux échelons supérieurs. La Confédération ainsi que le Canton ont des difficultés financières et, comme vous le savez, ils mènent une politique très dure envers le social, envers l'éducation, envers la recherche universitaire, envers les projets concernant l'amélioration de la circulation, l'écologie, etc.

En l'occurrence, la Confédération coupe dans ses crédits au Canton et le Canton coupe dans ses propres crédits. Ensuite, qui reste-t-il? Il reste la commune, qui est finalement l'endroit où la citoyenne et le citoyen sont défendus dans ce pays. Nous sommes donc d'autant plus contents aujourd'hui d'avoir un budget équilibré qui nous permette de répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Aux échelons supérieurs, on va couper dans l'AVS, on va restructurer l'AI, on va couper dans les subventions destinées aux routes, aux transports publics, à tout ce qui concerne la circulation, on va certainement donner moins pour les crèches. Or qui va devoir se débrouiller à la fin? Eh bien, c'est la commune. Nous pouvons donc être fiers aujourd'hui, à Genève, d'avoir un budget équilibré, un budget social, que les socialistes défendront.

Voilà, je n'ai rien de plus à dire, si ce n'est que je suis très fière d'appartenir à une commune qui défend cette politique-là – alors que c'est difficile à tous les échelons en Suisse – qui est à l'écoute des besoins et qui, en même temps, présente un budget qui tient la route et qui nous permettra de réaliser ce que les habitants et les habitantes de cette ville attendent de nous.

**M. Guy Mettan (DC).** Moi-même, comme M<sup>me</sup> Keller Lopez, je suis très fier d'appartenir à cette ville, mais, malgré toute cette fierté, ma position divergera quant au budget. En effet, si ce budget n'est pas mauvais – reconnaissons-le – je pense qu'il pourrait être bien meilleur et je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

Si le groupe démocrate-chrétien prend ses distances par rapport à ce budget, c'est pour trois raisons. La première, c'est que le boni de 12 millions nous paraît acquis grâce à ce qu'on peut appeler du bricolage. En effet, le Conseil administratif nous annonce d'abord un déficit de 15 ou de 17 millions, qu'il essaie de compenser en ajoutant des produits aux amendes, des produits à la taxe professionnelle ou, dans le département de M. Tornare, 2 millions pour les crèches, en

anticipant le vote du Grand Conseil sur le projet de loi concernant les crèches – vote qui a été acquis, je vous le rappelle, Monsieur Tornare, grâce au Parti démocrate-chrétien et à la demande d'urgence que j'ai déposée! Vous me remercieriez tout à l'heure, j'en suis sûr... Toujours est-il que, quand vous avez ajouté cette recette, elle n'était pas encore votée. De même pour le fonds chômage, dont mon collègue M. Bonny vous parlera tout à l'heure: on inscrit une somme et puis, comme on vient de le faire au mois d'octobre, on revient en cours d'année pour réclamer un crédit supplémentaire. Bref, on constate que ce budget, bien qu'il y ait aussi de bonnes surprises, a l'air d'être bricolé, et cela ne nous plaît pas tellement.

La deuxième raison, c'est la dette. Evidemment, si la dette continue à augmenter, elle augmente moins que prévu: elle devait augmenter de 40 millions et elle n'augmentera que de 27 millions, mais c'est 27 millions de trop. En effet, quand on essaie d'être rigoureux sur le plan financier, la lutte contre l'augmentation de la dette doit être de tous les instants. Je pense que, là aussi, on pourrait accorder davantage d'attention à ce problème.

Enfin, la raison principale qui va très probablement nous amener à nous opposer à ce budget, c'est que celui-ci ne reflète pas nos priorités, et ce dans tous les départements. Je vais les passer en revue. Concernant le département des finances, nous n'avons pas de critiques fondamentales à faire, mais deux remarques s'imposent quand même. La première concerne la gestion des établissements publics. Nous avons tous reçu la très belle brochure en quadrichromie sur le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, qui nous explique, avec photos à l'appui, qu'il a reçu une étoile. Nous nous en félicitons, mais enfin que n'a-t-il pas fallu faire pour que ce restaurant ouvre et obtienne cette étoile! Il y a également de petits problèmes avec la Potinière, avec le Café-Restaurant de Rive et son propriétaire, M. Canetta. Je pense que, dans ce domaine-là, on pourrait donc essayer de faire un peu mieux.

Notre deuxième remarque concernant ce département, c'est qu'il pourrait y avoir une meilleure adéquation entre la gestion de la GIM et la rénovation-restauration des immeubles, du patrimoine appartenant à la Ville de Genève. Cette restauration pourrait être accélérée, améliorée; on pourrait lui donner un coup de pouce et la financer de façon beaucoup plus complète par des loyers adaptés. Je rappelle que, si le logement social est une des priorités de la Ville, la rénovation de nos biens est également une priorité. Les loyers devraient donc être adaptés aux coûts du marché et pas seulement aux pseudo-objectifs sociaux.

Pour ce qui est du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, on ne peut pas lui reprocher son manque de priorités! Au contraire, il pêche par un excès de priorités. Malheureusement, celles-ci ne vont pas dans notre sens, puisqu'elles visent essentiellement à combattre les voitures. C'est la

guerre à la voiture qui est menée par tous les moyens, en organisant par exemple la journée sans voitures dont notre collègue Queloz nous entretiendra tout à l'heure, mais surtout en investissant exagérément dans des équipements de rues qui visent à réduire et à pénaliser le trafic automobile, sous prétexte de réduire les nuisances, sous couvert de vouloir améliorer la qualité de la vie. Si c'était effectivement le cas, nous nous en féliciterions, mais, malheureusement, il s'agit plutôt à nos yeux d'un alibi. Autre priorité de ce département qui nous paraît insuffisamment traitée, c'est celle de la lutte contre la saleté, contre les tags, celle de l'amélioration de l'action de la Voirie en ce qui concerne la propreté. Je pense qu'on pourrait faire des efforts dans ce domaine.

Venons-en maintenant au département des affaires culturelles. Le nouveau magistrat a pris les choses en main, il essaie de donner des orientations à ce département et c'est une bonne chose. Il l'a fait jusqu'ici avec une certaine maladresse, mais cela peut se corriger, cela peut se pardonner. Toutefois, il y a un domaine qui nous paraît critiquable, c'est celui du théâtre, avec notamment la suppression des subventions au Théâtre Para-Surbeck et au Caveau. Nous avons l'impression que, si le magistrat cherche à définir des priorités, il le fait au détriment de certains acteurs culturels qui voient le couperet tomber sur eux. Les coupes se font, nous semble-t-il, à la tête du client, sans qu'on puisse distinguer ce que veut réellement le magistrat. En effet, on ne comprend pas pourquoi ces deux théâtres seraient plus frappés que d'autres, alors que le Festival de la Bâtie ou le Théâtre du Loup, par exemple, voient leur subvention augmentée ou en tout cas reconduite. Ce n'est donc apparemment pas le théâtre qui est visé, mais on ne comprend pas pourquoi ces deux seuls établissements sont touchés. S'agissant du Grand Théâtre, le ballet a été sauvé grâce à la motion démocrate-chrétienne. Nous nous en félicitons, mais il faut continuer la réflexion, modifier les statuts du Grand Théâtre et appeler le ballet, maintenant qu'il est sauvé, à travailler davantage avec le Grand Théâtre, puisqu'il ne participe qu'à deux représentations alors qu'il faut souvent engager des danseurs de l'extérieur pour les opéras qui sont donnés à Genève. On pourrait donc demander un effort de rationalisation à cet égard.

S'agissant du département des sports et de la sécurité, c'est tout le contraire: c'est l'encéphalogramme plat, il ne se passe rien! C'est dire qu'on ne peut pas adresser à M. Hediger les mêmes critiques ou les mêmes remarques amicales qu'à M. Mugny ou qu'à notre maire M. Ferrazino, puisqu'il ne se passe strictement rien! Le seul domaine où il se passe quelque chose dans ce département, ce sont les amendes. Si la rédaction de P.-V. était une discipline olympique, il est certain que notre Ville remporterait la médaille d'or. Mais je crains que, dans ce cas, notre service serait disqualifié pour dopage. Nos agents de ville ont toute l'EPO qu'ils veulent pour mettre les P.-V., mais je crains une disqualification pour excès, excès de zèle qui, évidemment, ne nous plaît pas trop...

Quant au département des affaires sociales, pour terminer, nous ferons un petit reproche au magistrat: nous avons l'impression qu'il arrose beaucoup et nous avons de la peine à distinguer ses priorités. Il lutte pour les crèches, avec le soutien – je l'ai rappelé tout à l'heure et je le répète – du Parti démocrate-chrétien, soutien actif et militant qui se traduit même par des supports financiers, mais nous aimerions savoir quels coûts effectifs entraîne la municipalisation rampante des crèches, municipalisation qui ne veut pas dire son nom. Ces coûts ne sont pas bien reflétés dans le budget et, personnellement, je souhaiterais qu'il y ait une totale transparence dans ce domaine.

En conclusion, je dirai que, si ce budget n'est pas calamiteux, il ne reflète pas nos priorités et que, pour cette raison, nous serons très certainement amenés à le refuser.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Le Parti des Verts, dont je suis le porte-parole, votera favorablement le budget 2004 de la Ville de Genève pour les raisons que je m'en vais vous donner. Tout d'abord, nous nous reconnaissons dans ce budget parce qu'il couvre les points essentiels de nos préoccupations, qui sont inscrites dans le programme de législature des Verts. Ce budget dégage un boni d'environ 12 millions et exprime l'existence d'une bonne couverture financière. J'aimerais rappeler ici que, lorsque je me suis exprimé au nom de mon parti, lors de la présentation de ce budget, j'avais émis des inquiétudes face à l'annonce par le Canton de la dégradation de la situation financière. Nous avions promis à l'époque que les Verts feraient, comme il est de coutume, le travail nécessaire dans les commissions pour que ce budget reflète autant que possible la réalité. Au sortir de ce travail laborieux – je dis bien laborieux et difficile, compte tenu des délais et des procédures pas complètement respectées – je peux avouer que le budget 2004 que nous avons ici, aujourd'hui, reflète la réalité de comment sera gérée notre municipalité durant l'année à venir.

Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, permettez-moi de rappeler que le budget est un instrument politique, car il exprime la volonté politique de concrétiser la réalisation des prestations publiques avec les moyens nécessaires. Mais il est aussi un instrument de planification, parce qu'il permet de se projeter dans l'avenir avec une bonne dose de certitudes, à travers la mécanique comptable et quelques procédures juridiques. La combinaison de ces deux fonctions du budget fait de lui un instrument qui permet de gouverner la collectivité en respectant des règles d'efficacité, d'efficience et de transparence, et surtout d'être évalué chaque année, et c'est ce travail que nous faisons ici aujourd'hui.

C'est une première évaluation que nous allons finaliser aujourd'hui par le vote de ce budget. S'ensuivront bien entendu les comptes qui sont une autre

forme de l'évaluation, ainsi que l'évaluation finale annuelle qui nous ramènera un autre budget. Ce petit détour me permet de confirmer le fait que le Parti des Verts se reconnaît dans ce budget, parce que la politique de désendettement suit son cours à un rythme raisonnable. Lors de la dernière législature, il a quand même été remboursé 200 millions. Nous prenons très au sérieux le problème de la dette, qui est de 1,6 milliard, nous estimons que des efforts supplémentaires doivent être faits dans ce sens et nous n'avons jamais manqué, lors des dernières législatures, d'annoncer des mesures pour réduire la dette. Nous avons constaté, lorsque le conseiller administratif chargé des finances nous a présenté les mécanismes de gestion de la dette, qu'on pouvait se fier à ces mécanismes et qu'à cet égard la collectivité publique de la Ville de Genève est bien gérée.

On parle toujours de la dette, il y a eu aujourd'hui plusieurs discours autour de la dette, parce que la dette inquiète. Bien sûr, nous sommes endettés, mais on sait bien que cette dette vient du train de vie de la droite dans les années 1980 et des investissements qui ont, bien entendu, servi la population de la Ville de Genève. Nous n'allons pas désinvestir maintenant que l'Alternative gouverne cette collectivité. Nous n'allons pas désinvestir, parce que nous ne voulons pas priver la population de la Ville de Genève de ses équipements. En l'occurrence, il faut quand même rappeler que nous nous endettons pour investir et non pas pour fonctionner. Ce ne sont pas des dettes de fonctionnement: quand on ne s'endette pas pour manger, on ne doit pas s'inquiéter! L'inquiétude par rapport à la dette peut être liée aux mécanismes de gestion de celle-ci, mais vu que l'Alternative a fait des efforts pour que les mécanismes de gestion de la dette soient transparents et comparables à ceux d'une entreprise privée, je ne vois pas la raison de cette inquiétude.

Je sais qu'on peut rebondir sur ce problème sur le plan politique pour inquiéter la population, vu la conjoncture économique... Je sais aussi – il n'y a qu'à voir l'annonce du boni faite ce matin – que nous dépendons du Canton pour la prévision des recettes, qui augmentent de 12 millions en deux mois... Pourtant, en ce court espace de temps, la Ville arrive quand même, malgré ces difficultés, à présenter un budget équilibré. Cela pour dire que les mécanismes de gestion de la dette qui ont été mis en place par le Conseil administratif sont quand même cohérents.

S'agissant du budget 2004, je dirai que ce budget est social, parce que de nouveaux postes sont créés, parce que les emplois précaires générés par le chômage de longue durée sont stabilisés, et cela malgré la conjoncture. Les chiffres l'indiquent, vous pouvez le constater. Recruter de nouveaux personnels dans une administration publique n'est pas quelque chose de négatif, dans la mesure où les prestations publiques doivent être améliorées. Nous recrutons de nouveaux personnels soit pour de nouvelles prestations soit pour décharger les fonctionnaires en place; le recrutement dans l'administration municipale est un recrutement normal lorsqu'il permet à des personnes en situation précaire de retrouver un emploi et à la population de bénéficier de prestations publiques de très bonne qualité.

J'aimerais revenir sur l'engagement des agents municipaux. On annonce un chiffre important uniquement pour inquiéter les gens. Il faut quand même rappeler que les agents municipaux ne sont pas là seulement pour mettre des amendes. La population genevoise a droit à une certaine qualité de vie. Or, nous savons que les voitures engendrent de la pollution en ville de Genève. Tout investissement que nous ferons pour améliorer les conditions de circulation en ville de Genève aura, en contrepartie, des effets bénéfiques sur la santé de la population. En l'occurrence, les agents municipaux ont un rôle de prévention et le conseiller administratif qui s'occupe de ce département mène des efforts dans ce sens. Les agents municipaux vont ajuster leur cahier des charges et leur travail, non pas uniquement dans l'objectif de percevoir des amendes et, donc, de sanctionner la population, mais plutôt par rapport à la prévention, afin que chacun adopte un comportement approprié par rapport à la circulation et au stationnement en ville de Genève.

Je dirai ensuite que ce budget est social parce que des efforts sont faits dans la création de crèches, de jardins d'enfants et dans la gestion des restaurants scolaires. Nous avons vu que la politique sociale en ville de Genève, quoi qu'on en dise, prend en compte les laissés pour compte. Cette politique sociale est assez dynamique pour permettre de réduire la fracture sociale. Vis-à-vis des familles nombreuses et des familles monoparentales qui habitent en ville de Genève, nous pensons que notre politique est cohérente, parce que nous créons des places de crèche et des lieux de garde pour les enfants. C'est notre rôle en tant que collectivité publique. Tout le monde ne peut pas se permettre de s'offrir personnellement certaines prestations et c'est pour cela que la collectivité publique existe. Nous l'avons bien remarqué lors de l'étude en commission: le département des affaires sociales est celui qui, de manière claire et transparente, nous a présenté l'ensemble des comptes, pour que nous puissions constater ce qui est fait dans le cadre de la politique sociale... (*Remarque.*) Ce n'est pas un magistrat Vert, je le reconnais, mais c'est un membre de l'Alternative! On gouverne à gauche, les prestations sociales sont respectées.

Ce budget est social, aussi parce que l'aide au développement progresse et tend vers le 0,7% du budget. Nous insistons et nous insisterons toujours pour que cette aide atteigne très vite le 0,7%, mais l'effort est entrepris, il est là et il est remarquable.

Enfin, ce budget est social, parce qu'il permet l'amélioration du tissu économique en ville de Genève. J'ai entendu tout à l'heure certains conseillers municipaux rebondir sur le dossier E3, ou sur telle ou telle autre situation par rapport à tel acteur économique. Il faut quand même rappeler que nous, Conseil municipal, décidons avec l'exécutif. Les mécanismes politiques permettent tout à fait au Conseil administratif, quand il est confronté à un cas d'école, de nous le soumettre, pour qu'ensemble nous trouvions les solutions les plus appropriées. Si nous avons décidé d'apporter une solution au cas de E3, c'est pour maintenir une forme d'éco-

nomie solidaire vis-à-vis des pays en développement. Ce travail a été fait, il y a eu beaucoup de discussions là-dessus et nous continuerons à faire évoluer les discussions dans ce sens. Les Verts maintiendront leurs positions et apporteront les amendements appropriés concernant la coopération au développement.

Par ailleurs, on peut dire que, dans ce budget, il y a une réelle amélioration de la gestion des déchets. Faire de la ville de Genève une ville propre et conviviale est une préoccupation verte. L'idéal pour les Verts, c'est d'améliorer la gestion des déchets en maîtrisant le circuit de collecte et de traitement, mais surtout en faisant en sorte qu'on en produise moins. Passer d'une société de consommation à une société d'utilisation est un de nos objectifs, car n'oublions pas qu'en l'espace d'une génération on est passé d'une société d'utilisation à une société de consommation, productrice de mégadéchets. Il est possible de revenir aujourd'hui à une société d'utilisation, en utilisant le plus longtemps possible les objets. C'est un changement de comportement qui doit se faire, non seulement en amont du processus mais aussi en aval. Le Conseil administratif, à travers le département qui gère ces aspects, est en train d'essayer, autant que possible, de maîtriser la circulation et la collecte des déchets. Nous espérons que le travail sera fait au niveau du comportement des populations. C'est un travail individuel que chacun doit faire et la politique qui est menée va dans ce sens.

En étudiant ce budget, nous avons tous constaté l'évolution des groupes 31, Biens, services et marchandises. Nous avons maintes fois exprimé notre préoccupation à ce sujet lors des précédentes législatures et cette année encore, lors des travaux de commission, nous avons mis le doigt sur l'évolution des groupes 31. En l'occurrence, le mécanisme de gestion, même s'il est structuré de la base au sommet, ne nous permet pas, quand nous étudions le budget en commission, de mettre le doigt sur les points pertinents de l'évolution des groupes 31. Cela dit, nous avons quand même constaté qu'il y avait une maîtrise de ceux-ci dans le département des affaires culturelles, que les Verts tiennent depuis 1992. La proposition des Verts concernant les groupes 31 sera faite au mois de janvier: nous proposerons de verrouiller les groupes 31, en demandant au Conseil administratif de relayer l'ordre au niveau de l'administration, afin d'arriver à une réelle transparence qui nous permette de maîtriser les groupes 31...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Dramé: voulez-vous reprendre la parole après la pause, ou allez-vous conclure avant?

*M. Alpha Dramé.* Je vais conclure, Monsieur le président. Aujourd'hui nous accomplirons notre devoir vis-à-vis des citoyens genevois en votant ce budget. Ce vote est un acte majeur qui s'inscrit dans la volonté des Verts de permettre aux

citoyens de vivre ensemble dans la durée. Ce parlement nous permet, dans une contradiction constructive, de mener un débat autour du budget, avant de le voter pour permettre à la collectivité de fonctionner.

Les Verts ne déposeront pas d'amendement: nous voterons ce budget comme il se présente. Permettez-moi, avant de terminer, de remercier tous les fonctionnaires de l'administration municipale qui, durant cette période, ont contribué de manière significative à la préparation de ce document.

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

#### **5. Interpellations.**

Néant.

#### **6. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je suspends nos travaux pour une courte pause. Nous les reprendrons à 10 h 5.

Séance levée à 9 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3158
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3158
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B) .....	3159
4. Propositions des conseillers municipaux .....	3499
5. Interpellations .....	3499
6. Questions écrites .....	3499

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*

